

MÉMOIRE D'OBSERVATION

COLLECTIF DES RÉSIDENTS DU SECTEUR NORD/EST D'OVERNAI

LA HAUL (OAP 10) – GESETZ (OAP 5) – ZA DU THAL (OAP 11)

ACTION COMMUNE AVEC L'ASSOCIATION DES QUARTIERS DE LA LOI
ET DES PLUS DE 500 SIGNATAIRES de LA PETITION (Annexe 1)

Représentante du collectif : Mme OHRESSER Christiane
3, rue de la Colline – 67210 OBERNAI – coppola.christiane@wanadoo.fr

1. UN SECTEUR PROFONDÉMENT CONCERNÉ PAR LES PROJETS DU PLUi-H

Devant la **consternation et l'émotion** suscitées chez les habitants du secteur nord-est d'Obernai à la lecture du projet de PLUi-H, nous souhaitons vous faire part de nos observations, de nos inquiétudes et de nos interrogations.

Les orientations prévues par le projet concernant **La Haul (OAP 10), Le Gesetz (OAP 5) et la ZA du Thal (OAP 11)** vont transformer de manière profonde, durable et difficilement réversible nos quartiers et leur environnement.

La destruction d'espaces naturels et viticoles, la disparition de vergers et de friches, ainsi que la construction d'immeubles à forte densité soulèvent de nombreuses préoccupations concernant **le cadre de vie, la qualité de l'environnement, les paysages, la circulation et l'équilibre des quartiers**.

Se pose la question de la pertinence et de la légitimité d'un tel projet.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons exposer de manière précise les éléments qui motivent notre démarche, ainsi que les observations, interrogations et incohérences que soulèvent les projets du PLUi-H concernant le secteur nord-est d'Obernai.

2. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE DES TROIS PROJETS

Chacun des trois projets fera l'objet, dans la suite du présent mémoire, d'une **analyse détaillée et distincte** :

- **La Haul (OAP 10) ;**
- **Le Gesetz (OAP 5) ;**
- **La ZA du Thal (OAP 11).**

Toutefois, leur impact ne peut être apprécié uniquement à l'échelle de chaque OAP prise isolément.

Il apparaît nécessaire d'examiner également leur impact cumulé sur l'ensemble du secteur.

Situés au pied des collines du Piémont, à l'ouest et au nord, nos quartiers ont jusqu'à présent su préserver leur tranquillité, leur identité et leur qualité de vie, ainsi que leurs espaces de respiration.

Ce secteur, traversé en son centre par la voie verte et la rue de la Colline, où la circulation automobile reste limitée, constitue un véritable espace de promenades et de détente, utilisé aussi bien par les riverains, les habitants du centre-ville que ceux de l'extérieur.

Or, les trois projets d'urbanisation que sont **La Haul, le Gesetz et l'extension de la ZA du Thal**, dont la conception prend son origine dans le PLU de 2007, aujourd'hui ancien, vont modifier profondément la nature, l'identité et l'équilibre de ce secteur.

Les trois secteurs vont produire des effets cumulés sur :

- **La circulation automobile ;**
- Les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes ;
- **Les paysages et les espaces viticoles et naturels ;**
- La consommation et l'artificialisation des sols ;
- **La qualité du cadre de vie ;**
- Et plus largement, **l'équilibre entre les quartiers résidentiels et les nouveaux secteurs urbanisés.**

Cette approche globale nous paraît indispensable : l'impact d'un projet ne peut être apprécié uniquement à l'échelle de l'OAP concernée lorsque plusieurs opérations sont appelées à se développer dans un même secteur et à produire des effets cumulés.

3. DU PLU AU PLUi-H : PRENDRE EN COMPTE L'ANTÉRIORITÉ D'OBERNAI

Le passage du PLU d'Obernai au PLUi-H ne peut conduire à considérer que **toutes les communes du territoire partent d'une situation comparable.**

Obernai, en tant que **ville-centre**, assume depuis longtemps des fonctions économiques, urbaines et sociales qui dépassent celles des communes rurales voisines.

Cette antériorité doit être prise en compte dans la définition des objectifs du PLUi-H et dans la répartition des nouveaux logements, des logements aidés et des activités économiques.

3.1. Une concentration économique et urbaine déjà importante

Selon les données présentées par le PETR, **environ 200 hectares sur les 232 hectares de zones d'activités économiques de la Communauté de communes sont situés à Obernai, soit environ 86 %.**

Cette concentration économique entraîne pour la commune et ses habitants des contraintes importantes : **consommation foncière, trafic routier, nuisances, risques de pollution, incidences potentielles sur la qualité de l'air et conséquences sur le cadre de vie.**

La solidarité intercommunale ne devrait donc pas seulement consister à répartir les nouveaux logements ou les nouvelles constructions. Elle devrait également tenir compte des **fonctions, des équipements, des activités économiques et des contraintes déjà assumées par chaque commune.**

3.2. Une antériorité marquée en matière de logements

En 2023, Obernai comptait **6 966 logements**, dont environ **66 % d'appartements** et **31 % de maisons**.

À l'inverse, les cinq autres communes concernées comptaient ensemble environ **3 177 logements**, dont seulement **18 % d'appartements** et **81 % de maisons**.

La différence entre les communes est donc à la fois **quantitative, qualitative et structurelle**.

Le PADD du PLUi-H relève notamment, pour Obernai, une forte croissance du parc de logements, largement réalisée sous forme collective, et indique que « **la ville-centre concentre historiquement l'offre en logement social du territoire** ».

Les autres communes présentent, quant à elles, « **un profil beaucoup plus familial composé de pavillons** ».

Ces éléments montrent que **le PLUi-H ne part pas d'une situation homogène entre les communes**.

3.3. Une situation de référence qui doit être actualisée

Une attention particulière doit être portée à la **date de référence retenue pour le calcul des objectifs du PLUi-H**, datant de 2021/2022.

Le diagnostic ayant été établi plusieurs années avant la situation actuelle, de nombreuses opérations immobilières ont depuis été **réalisées, autorisées ou engagées à Obernai**, notamment :

- **Capucinière : + 43 logements ;**
- **Ancien garage GRUSS : + 67 logements ;**
- **Ancien Hôpital : + 20 logements ;**
- **Avenue de Gail : + 25 logements ;**
- **Rue de l'Altau : + 23 logements ;**
- **Rue de Bernardswiller : + 55 logements ;**
- **Place de l'Europe – Les Sorbiers : + 30 logements ;**
- **Ancien site du Match : + 118 logements ;**
- **Ainsi que d'autres opérations, notamment route de Boersch.....**

Ces différentes opérations représentent **plusieurs centaines de logements créés ou engagés en quelques années**.

Il est dès lors indispensable de connaître précisément **la situation de référence effectivement retenue dans le PLUi-H**.

Une question doit notamment être clarifiée :

Les logements construits, autorisés ou engagés depuis 2021/2022 ont-ils été intégrés dans le calcul des objectifs du PLUi-H ou doivent-ils être pris en compte dans l'appréciation des 1 260 logements annoncés comme restant à produire à Obernai ?

Cette clarification est essentielle pour éviter qu'un objectif de production future soit établi à partir d'une situation de référence qui ne correspondrait plus à la réalité du territoire en 2026.

3.4. Une concentration historique du logement social à Obernai

Obernai compte **plus de 920 logements sociaux recensés** selon un comptage datant de 2021/2022.

Dans les cinq autres communes réunies, environ **23 logements sociaux** seraient recensés, soit environ **0,7 % de leur parc** pour les mêmes années.

Sur la base de ces chiffres, la part d'Obernai dans l'ensemble des logements sociaux recensés sur les six communes est de l'ordre de **97,6 %**. Ce pourcentage devra être vérifié à partir des données sources du PLUi-H afin de s'assurer que les mêmes dates et définitions sont utilisées pour l'ensemble des communes.

Le PLUi-H prévoit par ailleurs environ **305 logements aidés supplémentaires à Obernai** et **205 dans les cinq autres communes**.

À eux seuls, **La Haul (OAP 10) et Le Gesetz (OAP 5)** représenteraient **252 logements aidés sur les 305 logements demandés sur Obernai, soit 83 % des logements aidés** ! Ce qui constitue un élément important à prendre en compte dans l'analyse de la répartition territoriale de l'effort.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le **principe du logement aidé, ni celui de la solidarité intercommunale**. La question posée est de savoir si l'effort déjà assumé par Obernai au cours des **décennies précédentes a été suffisamment pris en compte dans la définition et la répartition des objectifs futurs**.

3.5. Une répartition des efforts qui doit être appréciée à l'échelle intercommunale

Les éléments précédents montrent que les communes ne présentent ni la même structure urbaine, ni le même parc de logements, ni le même niveau d'équipement, ni la même concentration d'activités économiques ou de logements sociaux.

Dès lors, **les objectifs du PLUi-H devraient être appréciés à partir de la situation réelle de chaque commune et de l'effort déjà réalisé**, et non uniquement à partir d'objectifs théoriques de production à venir. Cette question est d'autant plus importante que le PLUi-H ne prévoit pas seulement de nouveaux logements à Obernai : **il organise également leur concentration dans certains secteurs précis**.

La Haul (OAP 10) et Le Gesetz (OAP 5) constituent à cet égard des exemples particulièrement significatifs, avec une concentration importante de logements sur ces secteurs.

3.6. Demandes au commissaire enquêteur

Nous demandons au commissaire enquêteur de vérifier explicitement si le PLUi-H prend en compte la situation de départ réelle des communes, et notamment l'effort déjà assumé par Obernai.

Nous lui demandons notamment :

- **D'examiner la répartition des objectifs de logements, de logements aidés et de développement économique** au regard des écarts historiques entre les communes ;
- **De vérifier la date et les données retenues comme situation de référence**, notamment pour les logements construits, autorisés ou engagés depuis 2021/2022 ;
- **De vérifier le traitement des 1 260 logements annoncés comme restant à produire à Obernai**, en précisant notamment si les opérations récentes sont déjà intégrées dans cet objectif ;
- **De vérifier la cohérence entre les 305 logements aidés supplémentaires prévus à Obernai et les plus de 920 logements sociaux déjà recensés**, en tenant compte des opérations réalisées ou engagées depuis le dernier recensement ;
- **D'examiner la concentration des 155 à 252 logements aidés prévue dans les secteurs de La Haul (OAP 10) et du Gesetz (OAP 5)** au regard de la répartition intercommunale des objectifs ;
- **D'apprécier si les objectifs assignés à Obernai tiennent suffisamment compte de ses capacités, de ses contraintes et des fonctions qu'elle assume déjà pour l'ensemble du territoire ;**
- Et, si nécessaire, **de demander une réévaluation des objectifs afin de garantir une répartition équilibrée des efforts entre les communes.**

3.7. Conclusion

L'analyse du PLUi-H ne peut donc pas se limiter à la seule question des besoins futurs en logements ou en activités.

Elle doit également tenir compte de **l'histoire urbaine et économique d'Obernai**, de la concentration historique des activités économiques et du logement social, des logements déjà réalisés ou engagés, ainsi que **des contraintes déjà supportées par ses habitants.**

Nous demandons en conséquence que **la situation de référence soit clairement établie et actualisée avant d'apprécier les objectifs futurs**, notamment pour Obernai.

Le PLUi-H doit ainsi être examiné à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal, en tenant compte non seulement des besoins à venir, mais également de **la répartition historique des fonctions, des équipements, des logements, des activités économiques et des efforts déjà consentis par chaque commune.**

Cette prise en compte de l'antériorité est particulièrement importante pour les projets de **La Haul (OAP 10), du Gesetz (OAP 5) et de la ZA du Thal (OAP 11)**, dont les effets doivent être appréciés au regard de la situation déjà existante sur le territoire d'Obernai.

À partir de 2026, les nouveaux objectifs devraient ainsi être définis à partir d'une situation de référence actualisée et objectivée, afin que la répartition des efforts futurs puisse être appréciée à l'échelle intercommunale.

4. LA HAUL (OAP 10)

UNE URBANISATION DENSE AU CŒUR D'UN SECTEUR VITICOLE ET PAYSAGEREMENT SENSIBLE

(ANNEXE 2 : PHOTOS)
2.1 et 2.2

4.1. Situation actuelle

Le secteur de **La Haul** historique est actuellement composé de **vignes, de vergers et de friches historiques**. Il se situe sur les contreforts du Piémont des Vosges, sur la retombée orientale des collines du Schenkenberg et du Bischenberg.

Le secteur présente un **relief marqué en pente** et jouxte directement la **voie verte créée en 2023**.

Cet espace constitue aujourd'hui une transition entre les secteurs urbanisés d'Obernai et les espaces viticoles, naturels et agricoles du Piémont.

4.2. Un projet d'urbanisation particulièrement dense

L'OAP 10 prévoit une urbanisation comprenant notamment :

- **320 logements ou hébergements collectifs ;**
- Une surface urbanisable de **4,2 hectares ;**
- Une densité annoncée de **95 logements par hectare ;**
- Une part de logements aidés de **75 % en phase A et 35 % en phase B ;**
- Des constructions d'une hauteur comprise jusqu'à **14 mètres ;**
- Une estimation du Collectif de **380 à 480 véhicules supplémentaires au minimum, de 1 100 à 1 900 mouvements de véhicules par jour.**

Ces caractéristiques traduisent une **urbanisation très importante d'un secteur actuellement largement ouvert**, avec des conséquences sur le paysage, les déplacements et le cadre de vie.

La densité prévue appelle une justification particulière, compte tenu de la configuration du site, de son relief, de sa situation en limite d'espaces viticoles et de la proximité immédiate de secteurs résidentiels.

4.3. Une justification fondée sur une proximité de la gare qui doit être vérifiée

L'un des arguments avancés pour justifier l'urbanisation de La Haul repose sur sa **proximité de la gare, annoncée à moins de 500 mètres**.

Cette affirmation doit être vérifiée précisément.

Selon les mesures effectuées, les distances entre le secteur concerné et la gare seraient plutôt comprises entre **627 mètres et 1019 mètres (Google Maps) selon le point de départ et le cheminement retenu**.

Il est donc nécessaire de préciser **la méthode de mesure utilisée, le point de référence retenu et le cheminement réellement accessible aux futurs habitants**, afin que la proximité de la gare ne soit pas surestimée dans l'appréciation de la pertinence du projet.

4.4. Une intégration au tissu urbain existant qui mérite d'être questionnée

Le projet est également présenté comme devant s'intégrer au tissu urbain existant.

Or, les secteurs situés au nord et au sud de La Haul sont principalement constitués de **quartiers pavillonnaires**.

La référence prise pour illustrer l'intégration au tissu urbain semble notamment être l'ancienne friche Zaegel, devenue les secteurs du Galion et du Suffren, urbanisés en 2015 avec environ **220 logements et leurs parkings**.

Cette opération constitue déjà une transformation urbaine récente et particulièrement dense.

Elle ne peut à elle seule être considérée comme représentative de la typologie urbaine réelle du quartier, principalement pavillonnaire.

La question de la compatibilité de l'OAP 10 avec son environnement immédiat doit donc être appréciée à partir de **l'ensemble du tissu urbain existant**, et non uniquement à partir d'une opération récente ayant elle-même fortement modifié le secteur.

4.5. Une densité qui doit être mise en regard des orientations du padd

La densité annoncée pour La Haul soulève une question importante au regard des orientations du PADD.

Le projet mentionne une densité de **95 logements par hectare**, alors que le PADD indique une densité de référence de **30 logements par hectare**. Un tel écart doit être précisément expliqué et justifié au regard de la configuration particulière du site.

De même, la proportion de logements aidés annoncée, soit **75 % en phase A et 35 % en phase B**, doit être mise en regard de l'objectif de **25 % mentionné dans le PADD**.

Ces écarts importants entre les caractéristiques de l'OAP et les orientations générales du PADD nécessitent une justification explicite, tant sur le plan urbain que sur celui de la cohérence globale du document d'urbanisme.

4.6. Des incidences importantes sur les sols, le paysage et le cadre de vie

L'urbanisation de La Haul aurait plusieurs conséquences majeures. Elle entraînerait notamment :

- **L'artificialisation d'un secteur viticole historique**, composé notamment de vignes, de vergers et de friches ;
- Une modification importante de l'écoulement des eaux sur un **terrain en pente**, avec un risque accru de ruissellement et de coulées de boue qui doit être objectivement étudié au regard de la nature des sols ;
- La disparition d'un **espace vert constituant aujourd'hui un véritable poumon du quartier** ;
- Une **rupture visuelle importante dans le paysage du Piémont** ;
- Une modification durable de la perception du paysage depuis les points hauts d'Obernai.

Depuis les sentiers du **Bischenberg, du Schenkenberg et le sentier viticole**, le secteur offre actuellement une vue panoramique sur la plaine et participe à une transition progressive entre la ville et les espaces naturels et viticoles.

La réalisation d'un front urbain dense, avec des bâtiments pouvant atteindre **14 mètres de hauteur**, modifiera profondément cette perception.

La transition douce entre la ville et la nature serait remplacée par un front bâti nettement plus marqué.

4.7. Des conséquences importantes sur la circulation du quartier

Les conséquences du projet en matière de circulation constituent un autre point majeur.

Pour la **phase A**, le PLUi- H prévoit une desserte débouchant sur la **rue du Foyer**, qui est une voie étroite et résidentielle.

Pour la **phase B**, les accès prévus par la **rue de Pully** et la **rue de la Colline** modifieraient également les conditions de circulation du secteur. Ces voies sont déjà très sollicitées, notamment depuis la création des secteurs du **Galion** et du **Suffren**.

Les flux supplémentaires générés par les 320 logements projetés doivent donc être évalués de manière précise, notamment au regard de l'estimation de **1 100 à 1 900 mouvements de véhicules par jour**.

Il convient également de prendre en compte les conséquences en aval, ces voies rejoignant la **rue du Général-Leclerc**, dont la capacité et les conditions de circulation sont déjà fortement sollicitées. Un constat du flux actuel des véhicules empruntant cette route du Général-Leclerc demande à être effectué.

L'impact du projet ne peut donc pas être apprécié uniquement à l'échelle de l'OAP : il doit être évalué sur l'ensemble du réseau routier susceptible de recevoir les nouveaux flux.

4.8. La voie verte : un enjeu majeur de cohérence du projet (Annexe 3 : Photos) 3.1 - 3.2 - 3.3 .

La voie verte créée en **2023** constitue aujourd'hui un élément fort structurant du quartier.

Son succès tient à son caractère de déplacement doux et partagé. Avec la rue de la Colline, elle constitue **un véritable cœur de quartier**, utilisé quotidiennement par :

- Les promeneurs ;
- Les personnes âgées du foyer ;
- Les marcheurs et joggeurs ;
- Les familles avec poussettes ;
- Les cyclistes.

Elle constitue également **un accès privilégié et sécurisé vers le centre-ville et vers les espaces naturels**.

Au-delà de sa fonction de déplacement, cette voie verte joue un rôle important en matière de **qualité de vie et de lien social**.

4.9. Un risque de dénaturation de la voie verte

Le projet de La Haul soulève une interrogation particulière concernant la pérennité de cet usage.

Les nouvelles dessertes automobiles prévues pour les phases A et B conduiront à **multiplier les croisements entre la circulation automobile et les cheminements doux**, notamment aux points de raccordement avec les rues du Foyer, de Pully et de la Colline.

- Concernant la rue du Foyer, très étroite, non prévue pour un passage important de véhicules ;
- Concernant les rues de Pully et de la Colline, le projet prévoit la disparition d'une partie importante de la voie verte au profit de la circulation automobile. Plus de la moitié de cet aménagement sera ainsi amputée et détournée de sa vocation première, qui est de favoriser les déplacements doux, sécurisés et respectueux du cadre de vie.

Par ailleurs, la rue de la Colline, aujourd'hui une desserte de quartier calme et paisible, risque de se transformer en une véritable route à forte circulation.

Cette évolution entraînerait une augmentation importante du trafic, avec davantage de nuisances sonores, de pollution et de dangers pour les habitants, les piétons et les cyclistes.

La voie verte pourrait ainsi perdre une partie de son caractère actuel de cheminement continu et sécurisé.

Une voie verte créée en 2023 ne doit pas voir son usage profondément modifié quelques années plus tard par des aménagements directement liés à une opération d'urbanisation qui était pourtant déjà envisagée lors de l'élaboration du PLUi-H.

Cette situation pose une question de **cohérence globale de l'aménagement du quartier** : d'un côté, la collectivité a réalisé un itinéraire destiné aux mobilités douces, aujourd'hui adopté et apprécié par les habitants ; de l'autre, le projet prévoit de nouvelles dessertes automobiles susceptibles d'en affecter une partie significative du parcours et des usages.

L'impact ne concerne donc pas uniquement la circulation automobile.

Il porte également sur :

- **La sécurité et la tranquillité des piétons et des cyclistes ;**
- La qualité des déplacements des personnes âgées et des familles ;
- La tranquillité des quartiers riverains ;
- La qualité du cadre de vie ;
- Et plus largement, **la cohérence du réseau de déplacements doux mis en place par la collectivité.**

Nous nous opposons à cette transformation qui va à l'encontre de l'objectif d'une ville plus apaisée, plus sûre et plus favorable aux mobilités douces.

4.10. Demandes concernant LA HAUL (OAP 10)

Au regard de ces éléments, il apparaît nécessaire que l'enquête publique permette d'obtenir des réponses précises sur plusieurs points.

Il est notamment demandé :

1. **De justifier précisément la densité retenue pour l'OAP 10**, en particulier au regard de la densité de référence mentionnée dans le PADD (30 logements/ha).

2. **De justifier les taux de logements aidés prévus**, notamment les 75 % annoncés en phase A et les 35 % en phase B, au regard des orientations générales du PADD.
3. **De vérifier objectivement la distance réelle entre le secteur de La Haul et la gare**, en précisant les points de mesure et les cheminements réellement accessibles.
4. **D'évaluer précisément les conséquences du projet sur le trafic**, en tenant compte des 320 logements projetés et des 1 100 à 1 900 mouvements de véhicules annoncés quotidiennement.
5. **D'étudier les conséquences de ces flux sur les rues du Foyer, de Pully, de la Colline et du Général-Leclerc**, ainsi que sur l'ensemble du réseau routier concerné.
6. **De réaliser une étude spécifique sur les conséquences du projet pour la voie verte créée en 2023**, notamment en matière de sécurité, de continuité des cheminements et de maintien de son caractère de voie dédiée aux mobilités douces.
7. **D'évaluer les incidences paysagères du projet depuis les points hauts d'Obernai**, notamment les sentiers du Bischenberg, du Schenkenberg et le sentier viticole.
8. **D'évaluer les conséquences de l'artificialisation sur le ruissellement et les risques de coulées de boue**, compte tenu du relief et des caractéristiques pédologiques du secteur.

4.11. Conclusion (OAP 10 de LA HAUL)

L'OAP 10 de LA HAUL ne constitue pas une simple extension du tissu urbain existant.

Elle prévoit **320 logements sur 4,2 hectares, des constructions pouvant atteindre 14 mètres de hauteur et une densité particulièrement élevée**, dans un secteur historique composé de vignes, de vergers et de friches et situé au contact direct d'espaces naturels et de quartiers résidentiels.

Le projet soulève ainsi simultanément des enjeux **fonciers, paysagers, environnementaux, de circulation, de mobilités douces, de qualité de vie et d'identité de ce secteur**.

La question n'est donc pas seulement celle de la capacité à construire 320 logements, mais celle de la **compatibilité de cette urbanisation avec la configuration du site, son environnement immédiat, les infrastructures existantes et les choix d'aménagement réalisés récemment par la collectivité**.

La cohérence globale de l'OAP 10 doit être démontrée avant toute artificialisation supplémentaire de ce secteur particulièrement sensible.

5. LE GESETZ (OAP 5) Annexe 4 (Photos Annexe 4.1 et 4.2)

UNE URBANISATION TRÈS DENSE EN FRANGE DE VILLE, AU CONTACT D'UN ESPACE NATUREL

5.1. Situation actuelle

Le secteur du **Gesetz** est situé en frange de ville.

Il est délimité :

- A l'ouest par la **rue de la Montagne** ;
- Au nord par une zone classée **N** ;
- A l'est et au sud par des **habitations individuelles**.

Le site est actuellement composé de **vergers, jardins, friches et prés**.

Cet espace constitue également un refuge pour une faune sauvage diversifiée, avec notamment la présence de **chevreuils, renards, hérissons, chauves-souris et de nombreuses espèces d'oiseaux**.

Sa situation en limite de l'urbanisation lui confère ainsi une fonction particulière de **transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels et agricoles**.

5.2. Un projet d'urbanisation très dense sur un espace restreint

Le Gesetz prévoit la réalisation de logements intermédiaires et/ou collectifs comprenant :

- **60 logements** ;
- Une surface urbanisable de **0,5 hectare** ;
- Une densité nette annoncée de **150 logements par hectare** ;
- **100 % de logements aidés**, destinés aux personnes âgées et aux jeunes travailleurs ;
- Des constructions d'une hauteur de **11 mètres** ;
- Une estimation de **70 à 100 véhicules supplémentaires au minimum** et de **50 à 100 mouvements de véhicules par jour**.

Cette programmation représente une **densification très importante d'un secteur actuellement largement ouvert et végétalisé**, directement au contact d'habitations individuelles et d'un espace classé naturel.

Le PADD du PLUi-H demande explicitement de préserver les franges urbaines, de maintenir la qualité paysagère du territoire et d'éviter « une densification à marche forcée des quartiers ».

Le SCOT du Piémont des Vosges précise (page 53 et 54) que les contours de l'urbanisation doivent faire l'objet d'un traitement paysager limitant l'effet de masse des constructions et que les franges existantes doivent être préservées.

5.3. Une urbanisation dont la justification doit être précisée

Contrairement aux autres secteurs faisant l'objet d'une OAP, **aucune justification spécifique de l'urbanisation du Gesetz n'est identifiée dans les éléments présentés**.

Cette absence de justification est particulièrement importante compte tenu de la configuration du site et du niveau de densité prévu.

Avant d'artificialiser **0,5 hectare supplémentaire en frange de ville**, il apparaît nécessaire de préciser :

- **Quel besoin en logements justifie cette opération à cet endroit précis ;**
- Pourquoi ce secteur a été retenu plutôt qu'un espace déjà urbanisé ou susceptible d'être densifié
- Quelle analyse des alternatives foncières a été conduite ;
- Et comment le projet s'inscrit dans la stratégie globale de développement urbain de la commune et de l'intercommunalité.

La nécessité de construire 60 logements sur ce site doit être démontrée au regard des caractéristiques particulières du secteur.

5.4. Une densité qui doit être justifiée au regard du PADD et du SCOT

Le projet annonce une densité nette de **150 logements par hectare**, alors que le PADD mentionne une densité de référence de **30 logements par hectare**.

Un tel écart appelle une justification précise.

Le site étant situé **en frange de ville, au contact d'habitations individuelles et d'un secteur classé N**, la densité retenue doit être appréciée non seulement au regard de la consommation foncière, mais également de la capacité du projet à assurer une transition cohérente entre les différents types d'espaces.

Les orientations du **PADD et du SCoT** mettent notamment l'accent sur la qualité du cadre urbain, la transition entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels ainsi que sur le traitement des entrées et franges de ville.

Dans ce contexte, la construction d'immeubles pouvant atteindre **11 mètres de hauteur** apparaît comme un élément nécessitant une analyse paysagère et urbaine particulière.

5.5. Une artificialisation qui modifierait profondément la frange de ville

La réalisation des immeubles et des parkings associés entraînerait l'**artificialisation d'une emprise aujourd'hui composée de vergers, jardins, friches et prés**.

Cette transformation aurait plusieurs conséquences :

- Disparition d'une partie importante de la **végétation existante** ;
- Réduction d'un espace favorable à la **faune sauvage** ;
- Modification du paysage de la frange urbaine ;
- Transformation d'un espace actuellement ouvert en **front bâti dense** ;
- Rupture de la transition progressive entre le tissu résidentiel et les espaces naturels.

La situation du site est d'autant plus sensible qu'il se trouve à proximité de la **sortie de la voie verte et de la rue de la Colline**.

L'artificialisation de cet espace doit donc être examinée au-delà de la seule emprise de 0,5 hectare : **elle modifiera la perception et le fonctionnement d'un secteur aujourd'hui identifié comme un espace de transition entre la ville et la nature**.

5.6. Une concentration de logements aidés qui interroge le choix du site

Le PLUi-H prévoit au Gesetz **60 logements, soit 100 % de logements aidés**, destinés aux personnes âgées et aux jeunes travailleurs (PADD / 25 % de logements aidés).

Cette concentration mérite une analyse particulière, indépendamment de la question générale du logement aidé.

Le projet ne présentant pas cette opération comme un projet intergénérationnel, il convient néanmoins de s'interroger sur la pertinence de regrouper sur un même site **deux catégories de population dont les besoins en matière de proximité des services et de mobilité peuvent être différents.**

5.7. La pertinence du site pour les jeunes travailleurs et les personnes âgées

Pour les jeunes travailleurs, l'accès quotidien aux **commerces, services, équipements, transports, activités et lieux de vie** constitue un élément important dans le choix d'une implantation résidentielle.

La situation du Gesetz, en périphérie du tissu urbain, doit donc être appréciée au regard de ces besoins.

Une implantation éloignée des principales fonctions urbaines peut également entraîner une **dépendance accrue aux déplacements motorisés**, alors même que le projet est présenté comme participant au développement de l'offre de logements.

La même question se pose pour les personnes âgées.

Leur implantation dans un secteur périphérique doit être examinée au regard de **l'accessibilité aux commerces, aux services, aux soins et aux transports**, ainsi que de la possibilité de réaliser les déplacements quotidiens dans de bonnes conditions.

Le choix du site doit donc être évalué non seulement en fonction de la disponibilité foncière, mais également en fonction de son accessibilité réelle aux fonctions essentielles du quotidien.

5.8. Des conséquences à évaluer en matière de circulation et de mobilités

La création de 60 logements supplémentaires générera nécessairement de nouveaux déplacements.

Même si le volume de trafic annoncé est inférieur à celui des projets de La Haul ou de la ZA du Thal, les conséquences doivent être évaluées **à l'échelle du secteur et du réseau routier existant**, compte tenu de la situation du site en frange de ville.

Il convient notamment de déterminer :

- Le nombre réel de véhicules supplémentaires susceptibles d'être générés ;
- Les flux aux heures de pointe ;
- Les itinéraires empruntés ;
- Les conséquences sur les rues résidentielles environnantes ;
- La capacité des infrastructures existantes à absorber ces nouveaux flux.

La localisation périphérique du projet et la nature des populations accueillies rendent cette analyse particulièrement nécessaire.

5.9. Une cohérence à vérifier avec la transition entre ville et espaces naturels

Le Gesetz constitue aujourd'hui une **frange de ville végétalisée**, directement en contact avec une zone classée N et avec des habitations individuelles.

Le projet transforme cette situation en introduisant une opération résidentielle dense, avec des constructions prévues de **11 mètres**.

Cette évolution pose une question de cohérence avec les objectifs affichés de préservation du paysage, de qualité des entrées de ville et de transition progressive entre espaces urbanisés et espaces naturels (PADD, SCOT).

Le passage d'un espace ouvert et végétalisé à un ensemble bâti de forte densité constitue une transformation importante de la frange urbaine qui doit être pleinement justifiée.

5.10. Demandes concernant LE GESETZ (OAP 5)

Au regard de ces éléments, il est demandé :

1. **De préciser et de justifier le besoin en logements ayant conduit à retenir le secteur du Gesetz pour cette opération.**
2. **De justifier la densité annoncée de 150 logements par hectare**, au regard de la densité de référence mentionnée dans le PADD et des caractéristiques particulières du site.
3. **De vérifier la compatibilité du projet avec les orientations du PADD et du SCoT** relatives à la transition entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles et au traitement des franges urbaines.
4. **De produire une analyse paysagère précise** des conséquences de bâtiments pouvant atteindre 11 mètres de hauteur sur la frange de ville et les espaces environnants.
5. **D'évaluer les incidences de l'artificialisation des 0,5 hectare** sur la végétation, les habitats et la faune présents sur le site.
6. **De préciser les conditions d'accès aux commerces, services, soins, équipements et transports** pour les personnes âgées et les jeunes travailleurs appelés à occuper ces logements.
7. **D'évaluer les conséquences du projet sur la circulation et les mobilités**, notamment les déplacements générés par les 60 logements.
8. **De présenter les éventuelles alternatives foncières ou urbaines étudiées**, notamment les possibilités de réutilisation ou de densification d'espaces déjà urbanisés ou des **386 logements actuellement dénombrés comme vacants à Obernai (INSEE 2023)**.
9. **De produire une analyse de l'impact sur le chemin partagé de Bischoffsheim ?**

5.11. Conclusion

Le projet du Gesetz (OAP 5) prévoit **60 logements sur seulement 0,5 hectare**, avec une densité annoncée de **150 logements par hectare** et des bâtiments pouvant atteindre **11 mètres de hauteur**, dans un secteur actuellement composé de vergers, jardins, friches et prés.

Le site présente une fonction particulière de **transition entre la ville et les espaces naturels**, renforcée par sa proximité avec une zone classée N et par la biodiversité qui y est actuellement observée.

L'opération entraînera ainsi la transformation d'un espace aujourd'hui ouvert et végétalisé en un ensemble résidentiel dense.

Elle soulève également une question spécifique concernant la concentration de **100 % de logements aidés destinés aux personnes âgées et aux jeunes travailleurs**, dans un secteur périphérique dont l'accessibilité aux services, commerces, soins et transports doit être objectivement évaluée.

Avant toute artificialisation de ce secteur, il apparaît nécessaire de démontrer le besoin précis auquel répond cette opération, de justifier la densité retenue, d'évaluer ses incidences environnementales et paysagères et de vérifier l'adéquation du site avec les besoins des populations auxquelles les logements sont destinés.

6. DENSITÉ DISPROPORTIONNÉE DE LA HAUL ET DU GESETZ PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS URBANISABLES D'OVERNAI

La Haul (OAP 10) et Le Gesetz (OAP 5) présentent des densités très largement supérieures à celles annoncées comme référence pour les extensions urbaines d'Obernai. Ces deux secteurs sont situés en limite de l'enveloppe urbaine, au contact direct de quartiers résidentiels existants et, pour une partie d'entre eux, d'espaces viticoles, agricoles et naturels.

Le PADD fixe pourtant, pour les extensions urbaines d'Obernai, **une densité nette moyenne de 30 logements par hectare**, dans l'objectif de réaliser des « extensions de qualité ». Il demande également de préserver les « franges urbaines » et les espaces de transition entre les secteurs urbanisés et les espaces agricoles ou naturels.

Or, les densités prévues à La Haul et au Gesetz sont **sans commune mesure avec cette référence** :

- **Le Gesetz (OAP 5) : 150 logements/ha**, soit **5 fois la densité de référence du PADD** ;
- **La Haul (OAP 10) : 95 logements/ha**, soit **plus de 3 fois la densité de référence du PADD**.

Cette différence est d'autant plus significative que **La Haul et Le Gesetz se situent précisément dans des secteurs de frange urbaine**, pour lesquels le PADD préconise une attention particulière à la qualité des extensions et aux transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La comparaison avec les autres OAP résidentielles d'Obernai, notamment les OAP 1, 2, 3 et 4, fait apparaître des densités sensiblement plus faibles. Il existe donc **une différence majeure de traitement entre les secteurs destinés à être urbanisés à Obernai**.

La question n'est pas de contester par principe la densification urbaine. Elle est de comprendre **pourquoi deux secteurs particulièrement sensibles, situés en frange de ville, seraient soumis à des densités pouvant atteindre trois à cinq fois la référence moyenne affichée par le PADD**.

Cette différence doit être précisément justifiée et sa compatibilité avec les orientations du PADD doit être démontrée.

REMARQUES :

Une densification massive qui ne répond pas à la réalité démographique d'Obernai !

Entre 1999 et 2023, la population d'Obernai a augmenté de 20,2 %, soit 2 116 habitants. Pourtant, selon l'INSEE, entre 2017 et 2023, cette croissance s'explique essentiellement par le solde apparent des entrées et des sorties (+1,8 % par an), tandis que le solde naturel, soit la différence entre les naissances et les décès n'est que de +0,1 % par an.

En 2025, ce solde naturel est même devenu négatif, avec 38 décès de plus que de naissances (INSEE).

Ces chiffres posent une question fondamentale : où est le besoin démographique réel qui justifierait une telle accumulation de nouveaux logements ?

La croissance passée de la population, largement liée aux mouvements migratoires, ne suffit pas à justifier une programmation massive de constructions supplémentaires, encore moins leur concentration sur certains secteurs.

La densification intensive prévue à la Haul et au Gesetz apparaît ainsi comme **un choix politique** fondé sur des projections théoriques, et non comme une réponse démontrée aux besoins démographiques réels d'Obernai.

Cette orientation doit être réexaminée à la lumière des données de l'INSEE et des conséquences concrètes pour les habitants, leur cadre de vie et l'identité de leur quartier.

Source des DNA du 9 mars 2026, l'article du site "Imaginons Obernai", rapporte les propos suivants d'Isabelle Suhr au sujet du PLUi-H: « Certaines propositions de densités doivent être réanalysées par la nouvelle équipe municipale et le conseil communautaire. »

Par ailleurs, l'imprimé distribué par l'équipe du candidat Robin Clauss à la mairie d'Obernai dénonce « Aujourd'hui le projet PLUi-H, notamment les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévoient, sur plusieurs secteurs, des densités élevées qui changeront profondément la nature de votre quartier. Nous ne sommes pas contre le « logement », nous sommes contre une densification mal calibrée, non consentie ».

7. UNE CONCENTRATION EXCEPTIONNELLE DE LOGEMENTS AIDÉS À LA HAUL ET AU GESETZ

À cette densité particulièrement élevée s'ajoute **une concentration exceptionnelle de logements aidés** sur ces deux seuls secteurs, qu'en est-il de "la mixité sociale" préconisée par la PADD ?

Le PLUi-H prévoit :

- **La Haul (OAP 10) : 150 logements aidés en phase A et 42 en phase B, soit 192 logements aidés et Le Gesetz (OAP 5) : 60 logements aidés.**

Au total, jusqu'à **252 logements aidés** seraient ainsi concentrés sur ces deux secteurs, leurs % de logements aidés sont en total désaccord avec les principes de base (20 à 25 % dans la loi SRU), ce n'est plus de la mixité sociale.

Ce chiffre est particulièrement significatif : **252 des 305 logements aidés prévus par le PLUi-H pour l'ensemble de la commune d'Obernai** seraient regroupés à La Haul et au Gesetz, soit jusqu'à **83 % de l'objectif communal**.

Une telle concentration mérite d'être examinée au regard des autres secteurs d'urbanisation d'Obernai.

Dans plusieurs autres OAP résidentielles, notamment **les OAP 1, 2, 3 et 9**, la proportion de logements aidés se situe autour de **25 %**, conformément à l'objectif de référence retenu dans le PADD.

La différence est donc considérable :

- **D'un côté, une proportion proche de 25 % dans plusieurs secteurs ; de l'autre, une concentration de 252 logements aidés représentant près de 83 % de l'objectif communal dans seulement deux OAP.**
- Cette situation pose une question claire d'**équilibre territorial, de répartition de l'effort et de mixité sociale**. Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe du logement aidé. Il s'agit de demander **pour quelle raison une proportion aussi importante est concentrée dans notre secteur sur La Haul et Le Gesetz**, alors que les autres secteurs urbanisables d'Obernai semblent relever d'une répartition très inférieure.

7.1. Une justification indispensable du choix retenu

La combinaison de **densités exceptionnellement élevées** et de **concentrations très importantes de logements aidés** sur La Haul et Le Gesetz constitue un élément majeur du projet de PLUi-H pour Obernai.

Elle appelle une justification précise portant notamment sur :

- **la compatibilité des densités de 95 et 150 logements/ha en comparaison avec la référence de 30 logements/ha du PADD ;**
- **la cohérence de ces densités avec la situation particulière de frange urbaine de ces deux secteurs ;**
- **la différence de traitement avec les autres OAP résidentielles d'Obernai ;**
- **la concentration entre 155 à 252 logements aidés sur ces deux seules opérations ;**
- **et la cohérence de cette concentration avec l'objectif de mixité sociale et de répartition équilibrée des logements aidés à l'échelle de la commune.**

Nous demandons donc que le PLUi-H **justifie explicitement les choix opérés pour La Haul (OAP 10) et Le Gesetz (OAP 5)** et démontre leur cohérence avec les orientations du PADD.

À défaut d'une justification objective et documentée, ces deux opérations apparaissent comme bénéficiant de règles de densité et de concentration des logements aidés très différentes de celles appliquées aux autres secteurs urbanisables d'Obernai.

8. ZA DU THAL (OAP 11) (Annexe 5 : Photos 5.1, 5.2 et 5.3)

UNE EXTENSION QUI AGGRAVE LES PRESSIONS SUR UN SECTEUR DÉJÀ PROFONDÉMENT TRANSFORMÉ

8.1. Situation et caractéristiques du projet

Créée en 2010, la zone d'activités du Thal est située en frange nord des secteurs de La Haul et du Gesetz, à proximité de quartiers résidentiels.

L'extension prévue par l'OAP 11 ouvrira directement sur le vignoble et les vergers, modifiant la transition entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels.

Le projet prévoit l'urbanisation supplémentaire de **2,5 hectares de terres agricoles, de vignes, de vergers et de friches**, à moins de 60 mètres de certaines parcelles viticoles et arboricoles.

8.2. Programmation et caractéristiques des constructions

Le PLUi-H prévoit l'implantation d'activités **économiques, artisanales et industrielles**.

Les bâtiments pourraient atteindre une hauteur maximale de **13 mètres**.

L'ouverture à des activités industrielles, conjuguée à cette hauteur maximale, soulève des questions importantes concernant **l'intégration paysagère, les nuisances potentielles et la compatibilité des activités futures avec la proximité des habitations et des espaces agricoles**.

8.3. Rappel des difficultés soulevées lors de la création de la ZA du THAL en 2010

L'aménagement de la zone d'activités du Thal, engagé dans les années 2010, avait suscité une forte contestation des riverains, notamment en raison :

- De la **destruction de terres agricoles** et de la disparition d'un accès direct aux espaces naturels
- De l'incompréhension suscitée par l'implantation d'une zone d'activités dans un secteur résidentiel ;
- De la proximité immédiate des habitations ;
- De l'éloignement des grands axes routiers, notamment de la RD500 et de l'autoroute A35, entraînant des difficultés d'accès pour les poids lourds, contraints de traverser Bischoffsheim ou d'emprunter les rues du Général-Leclerc et des Bonnes-Gens, déjà fortement sollicitées.

À la suite de ces contestations, plusieurs dispositions avaient été retenues :

- La création d'une **bande verte de 20 mètres entre la zone d'activités et les habitations** ;
- Le principe d'activités non nuisantes, notamment dans les parties les plus proches des logements
- L'organisation d'une circulation interne destinée à éviter le report du trafic sur les rues de la Colline et du Génie.

8.4. Des conséquences paysagères et environnementales à évaluer

- Une rupture paysagère majeure

L'extension prévue entraînera une **rupture visuelle et paysagère nette avec les espaces agricoles et viticoles environnants**.

La perspective offerte à la sortie d'Obernai vers le vignoble sera durablement modifiée par l'apparition de bâtiments pouvant atteindre 13 mètres de hauteur.

Cette évolution interroge directement la cohérence du projet avec les orientations du PADD, qui préconise de « **préserver la qualité des entrées et sorties de ville et leur caractère plus ouvert** ».

- Des incertitudes importantes concernant la qualité de l'air

Le PLUi-H ne précise pas, à ce stade, la nature exacte des activités susceptibles de s'implanter sur les terrains concernés.

La possibilité d'un **glissement des activités artisanales vers des activités industrielles** soulève des interrogations quant aux émissions atmosphériques et aux nuisances susceptibles d'être générées.

Une étude spécifique de type « **air-santé** », ou une modélisation prévisionnelle adaptée, apparaît nécessaire afin d'évaluer les incidences potentielles du projet, en tenant compte notamment :

- Des particules fines **PM10 et PM2,5** ;
- Des dioxydes d'azote (**NO2**) et des autres polluants liés au trafic routier ;
- Des émissions supplémentaires susceptibles d'être générées par les activités futures ;
- Des **effets cumulés du trafic automobile et des poids lourds** liés aux activités artisanales et industrielles.

Une extension de 2,5 hectares à proximité de secteurs résidentiels ne devrait pas être envisagée sans une évaluation préalable suffisamment précise de ses incidences sur la qualité de l'air et le cadre de vie.

8.5. Une circulation déjà contrainte, qui doit être objectivement évaluée, voir le constat d'huissier commandé par l'Association des Quartiers de la Loi (ANNEXE G)

La zone d'activités du Thal présente une caractéristique déterminante : **sa proximité avec les secteurs habités et l'absence de liaison directe vers la RD500 et l'A35**.

Les difficultés de circulation ne sont pas nouvelles. Le procès-verbal du conseil municipal d'Obernai du 15 février 2010, consacré à l'extension du parc d'activités du Thal, **faisait déjà état de la proximité des habitations et des contraintes d'accès à la zone**.

Il relevait notamment que les accès devaient s'effectuer au nord par Bischoffsheim et à l'est par les rues du Général-Gouraud et du Général-Leclerc, tandis qu'une liaison directe vers la RD500 et l'A35 était impossible en raison de la voie ferrée.

Plus de 20 ans après, ces contraintes structurelles demeurent et sont aggravées. Il convient donc d'évaluer objectivement leurs conséquences au regard des flux supplémentaires susceptibles d'être générés par l'extension.

Le constat d'huissier de Maître MUSLIN à 67140 BARR (Annexe 2), commandé par l'association des Quartiers de la Loi, relève 1701 véhicules, enquête faite mardi 06/10/2026 de 16h55 à 18H00 sur la Rue Général Leclerc (Annexe 6)

La desserte actuelle interroge la capacité du secteur à accueillir de nouvelles activités, en particulier industrielles, sans accentuer les nuisances liées au trafic.

La question centrale reste entière : **pourquoi poursuivre le développement d'une zone d'activités aussi proche des habitations lorsque sa desserte impose de faire transiter les véhicules par le réseau routier urbain et résidentiel ?**

8.6. Une justification foncière et économique indispensable

Avant de consommer **2,5 hectares supplémentaires de terres agricoles et d'espaces ouverts**, l'intercommunalité doit démontrer, chiffres à l'appui, la nécessité réelle de cette extension.

Cette démonstration devrait notamment reposer sur un inventaire précis des disponibilités existantes dans les zones d'activités d'Obernai, notamment la ZA Sud, ainsi que sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cet inventaire devrait recenser :

- Les terrains encore non bâtis ;
- Les bâtiments vacants ;
- Les locaux sous-occupés ;
- Les emprises susceptibles d'être réutilisées, réhabilitées ou densifiées ;
- Les nouvelles emprises de la ZA Sud (6 ha) ;
- Et qu'en est-il de l'avenir de la friche SUPRA ?

Il conviendrait également de préciser quelles solutions alternatives ont été étudiées pour privilégier l'implantation des activités économiques à proximité de la **RD500 et de l'A35**, afin de bénéficier d'une desserte adaptée et de limiter le transit des véhicules et des poids lourds dans les secteurs urbains et résidentiels.

En l'absence d'un inventaire foncier précis et d'une étude comparative des solutions alternatives, la nécessité de mobiliser 2,5 hectares supplémentaires sur le secteur du Thal n'est pas suffisamment démontrée. La justification du projet doit également s'appuyer sur une évaluation prévisionnelle des incidences en matière de circulation, de pollution atmosphérique et de qualité du cadre de vie.

8.7. Demandes et conclusion

Dans un contexte marqué par les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, **la pertinence de l'artificialisation de ces 2,5 hectares doit être réexaminée.**

Les terrains concernés comprennent des terres agricoles, des vignes, des vergers et des friches susceptibles de présenter des enjeux écologiques qui doivent être objectivement établis et pris en compte.

En conséquence, il est demandé :

1. **De reconsidérer l'extension de la ZA du Thal (OAP 11)** au regard de la consommation supplémentaire d'espaces agricoles et naturels et de la proximité des quartiers résidentiels.
2. **De produire un inventaire précis des disponibilités foncières et immobilières existantes** dans les zones d'activités d'Obernai et sur le territoire intercommunal.
3. **De présenter une étude comparative des solutions alternatives**, notamment à proximité de la RD500 et de l'A35 (exemple ZA Sud).
4. **De réaliser une évaluation prévisionnelle des incidences sur la qualité de l'air**, intégrant les activités susceptibles d'être accueillies, les émissions associées et les effets cumulés du trafic.
5. **De fournir une étude objective des flux de circulation supplémentaires**, notamment des poids lourds, et de leurs conséquences sur les voies urbaines et résidentielles.
6. **De préciser les mesures prévues pour préserver les paysages, la biodiversité et le cadre de vie des riverains**, compte tenu de la hauteur des constructions autorisées et de la proximité des espaces viticoles et arboricoles.
7. **De prendre en compte les préconisations du PADD et du SCOT en matière de préservation des franges de vignes.**

En conclusion, l'extension de la ZA du Thal ne peut être considérée comme suffisamment justifiée sans démonstration précise du besoin économique, inventaire des disponibilités existantes, examen des alternatives et évaluation des incidences environnementales et des nuisances potentielles.

Ces éléments sont indispensables pour apprécier la nécessité du projet et déterminer si son implantation est compatible avec la préservation des espaces agricoles, du paysage et de la qualité de vie des habitants.

CONCLUSION GÉNÉRALE

LE PLUi-H "MAL TRAITÉ"

LES HABITANTS DU SECTEUR "MALTRAITÉS"

Depuis 2007, le contexte a profondément changé. **Changement climatique, nécessité de préserver les espaces naturels et les sols encore non artificialisés, effets délétères de la sur-densification, besoin d'une véritable mixité sociale et nécessité de préserver la qualité de vie et l'identité des quartiers** : autant d'enjeux qui s'imposent aujourd'hui à tous.

Or, avec les projets de **La Haul (OAP 10), du Gesetz (OAP 5) et de la ZA du Thal (OAP 11)**, c'est précisément **l'équilibre de notre secteur qui est remis en cause** : artificialisation des espaces encore naturels et viticoles, forte densification, concentration de logements et de logements aidés, augmentation prévisible des circulations et des nuisances, transformation des paysages et atteinte aux espaces de respiration du quartier.

À eux seuls, **les 155 à 252 logements aidés sur les 305 prévus pour l'ensemble d'Obernai** montrent le déséquilibre créé sur ce secteur.

Ce PLUi-H a particulièrement maltraité notre secteur. Il choque profondément ses habitants, car il menace précisément ce à quoi ils sont le plus attachés : **leur cadre de vie, la voie verte, les paysages du Piémont, les espaces naturels et cette présence animale sauvage qui fait encore la richesse et l'identité du quartier. La Charte paysagère d'Obernai, dans sa fiche « secteur Leclerc », en mentionnant LA HAUL avec un schéma, signale que « ... L'urbanisation devra tenir compte du caractère paysager particulièrement exceptionnel de ce site ».**

Chevreuils, renards, oiseaux, petits rongeurs et autres espèces ne sont pas des éléments accessoires d'un territoire que l'on pourrait effacer au gré des opérations immobilières. Ils font partie de cet environnement vivant que nous avons le devoir de transmettre.

La voie verte constitue elle aussi **un élément essentiel de ce cadre de vie.** Créée récemment, elle est devenue un espace de promenade, de déplacement doux, de rencontre et de respiration pour les habitants. Sa continuité et sa fonction ne peuvent être sacrifiées ou dénaturées au profit de nouvelles voiries et d'une urbanisation toujours plus dense et sans fondement réel.

Il en est de même pour le chemin de Bischoffsheim, en bordure ouest, « chemin partagé », chemin rural, de promenade, de détente axe principal pour les cyclistes « EuroVelo5, Alsace Piémont... » et sportifs, joggeurs, etc... profitant de la quiétude et du panorama (déjà signalé par la Charte paysagère...)

Ces choix ne correspondent pas aux principes affichés par le PADD et le SCoT en matière de paysage, de qualité de vie, de mixité sociale, de préservation des espaces naturels et de maîtrise de l'urbanisation.

Nous contestons également **la manière dont ce projet a été porté à la connaissance des habitants.** Ils n'ont pas été réellement informés de l'ampleur des transformations envisagées pour leur secteur. La découverte de ces projets est intervenue tardivement, alors que les orientations étaient déjà arrêtées. Cette absence de véritable information et de concertation est d'autant plus difficile à accepter que **les conséquences seront durables et irréversibles.**

Nous ne reprendrons pas ici la longue liste des incohérences, des contradictions et des décisions qui peuvent paraître cohérentes sur le papier mais qui, confrontées à la réalité du terrain, ne le sont plus. **Notre dossier les expose, les documente et les met en évidence.**

Aujourd'hui, nous demandons simplement que **cette réalité soit enfin entendue.**

Nous demandons que soient réellement pris en compte **l'antériorité d'Obernai, les contraintes déjà supportées par ses habitants, la concentration historique des activités économiques et du logement social, ainsi que les transformations déjà intervenues sur le territoire.**

Nous refusons que les espaces encore naturels, viticoles et paysagers de notre quartier soient considérés comme de simples réserves foncières disponibles pour de nouvelles opérations immobilières.

Un PLUi-H ne peut pas seulement organiser la construction de logements. **Il doit aussi préserver la ville, ses paysages, ses quartiers et la qualité de vie de ceux qui y vivent,** particulièrement dans une ville touristique et patrimoniale comme Obernai.

Par respect pour les jeunes générations qui devront vivre avec les conséquences de nos choix, pour les personnes âgées et les familles qui vivent dans ce quartier, pour les habitants qui souhaitent conserver leur qualité de vie, mais aussi pour la nature et les espèces qui font encore la richesse de ce secteur, nous réclamons **la préservation de la qualité de vie, de la mixité, du paysage et de l'équilibre affichés par le PADD et le SCoT.**

Le développement d'Obernai ne peut pas se faire au détriment de ceux qui y vivent déjà, ni au prix de la disparition progressive de ce qui fait son identité.

Devant l'iniquité de ce projet, nous demandons la révision du PLUi-H concernant notre secteur pour la préservation des espaces naturels, viticoles et paysagers encore existants.

Que ce PLUi-H fasse l'objet d'un nouvel examen concernant notre secteur, que les projets de La Haul, du Gesetz et de la ZA du Thal soient exclus du projet de PLUi-H et que les secteurs concernés restent classés en zone non constructible, tant que la nécessité de ces projets, le choix des sites retenus et leurs incidences n'auront pas été démontrés. À défaut, nous demandons une révision substantielle de ces projets, afin que soient enfin pris en considération les besoins démographiques réels d'Obernai, les caractéristiques et les contraintes du terrain, l'environnement existant ainsi que les habitants, qui sont les premiers concernés par ces décisions.

**En aménagement, « un bon projet » est un projet
qui recueille la participation et l'assentiment de la grande majorité des riverains...**

Fait à Obernai, Le 12 octobre 2026

change.org : Pétition Association des Quartiers de la Loi
et Collectif Quartiers Nord-Est OBERNAI,

Protéger nos quartiers de la sur-densification à Obernai

Au 16 OCTOBRE 2026.

- 357 signatures sur pétition manuelle.
- 147 signatures sur internet.

504 signatures au 16/10/2026.



Annexe 1 :
Pétition.

Récap. pétition signée sur internet 147 signatures au 16/10/2026.

Name	Location	Signed On
Pascal Borschneck	France	2026-09-04
Monia HUCHELMANN	Obernai, France	2026-09-04
Julien Herr	Obernai, France	2026-09-04
Ophélie Poisson Herr	Obernai, France	2026-09-04
virginie risch	obernai, France	2026-09-04
Catherine Saur	Obernai, France	2026-09-04
michael brand	Obernai, France	2026-09-04
Myriam Ricotier	Obernai, France	2026-09-04
Armand Widman	Obernai, France	2026-09-05
Susana Muñoz	Madrid, Spain	2026-09-05
Hélène Cousin	Biaudos, France	2026-09-05
Florence Jaillet	Obernai, France	2026-09-05
Hervé Westermann	Obernai, France	2026-09-05
marie-laure penisson	givrand, France	2026-09-05
Pedro Gomez	Marvejols, France	2026-09-05
pierre zembla	france, France	2026-09-05
SCHMITZ BRUN Pascale	ORNEX, France	2026-09-06
gérard Dauvé	Paris, France	2026-09-06
Myriam Dumoulin	Besançon, France	2026-09-07
Charles Ricotier	Obernai, France	2026-09-07
Elodie Willmann	Obernai, France	2026-09-07

Name	Location	Signed On
hugues strohm	obernai, France	2026-09-08
Aur�lie Conter	Obernai, France	2026-09-09
Anne dominique Brand	Obernai, France	2026-09-09
SOPHIE SCHAE TZEL	OBERNAI, France	2026-09-09
Carmen Hendk	Obernai, France	2026-09-09
Steff JASKO	Obernai, France	2026-09-09
Clotilde jasko	Obernai, France	2026-09-09
Christian JASKO	Obernai, France	2026-09-10
Sabine Ehrhart	Obernai, France	2026-09-10
Marie No�lle Behrens	Rosheim, France	2026-09-10
Yolande KREBS	Truchtersheim, France	2026-09-10
Suzie Gilmour	Simorre, France	2026-09-10
Marguerite Metz	Lingolsheim, France	2026-09-10
Perinne Schaeffer	Obernai, France	2026-09-10
stephen sherwood	France	2026-09-10
Michel Landat	Obernai, France	2026-09-10
Elisabeth Maertm	Strasbourg, France	2026-09-11
Julie Dehon	Obernai, France	2026-09-11
yann schein	suressnes, France	2026-09-11
Laurant Christine	Bourges, France	2026-09-12
Barbara Keller	Obernai, France	2026-09-12

Name	Location	Signed On
Mael Wine	Obernai, France	2026-09-13
Virginie Charbeaux	Obernai, France	2026-09-14
GEYER Marlène	Rosheim, France	2026-09-15
Françoise LAMOUILLE	Obernai, France	2026-09-15
audrey HESS	France	2026-09-15
Gilles Goulois	Colmar, France	2026-09-15
Regis Brengard	Obernai, France	2026-09-16
Nathalie Vogt	Obernai, France	2026-09-16
Gigi Jasko	Obernai, France	2026-09-16
Christian Reeb	Erstein, France	2026-09-16
Julien Brand	Obernai, France	2026-09-16
Fantine jasko	Strasbourg, France	2026-09-17
Mireille Kretz - Humbert	Obernai, France	2026-09-18
Tristan Goetz	Strasbourg, France	2026-09-18
Richard Fantini	Rosheim, France	2026-09-18
Eric Stracker	Obernai, France	2026-09-19
Sébastien Sterling	Obernai, France	2026-09-20
Carine schmitt	Barr, France	2026-09-20
Alix RUMPLER	Strasbourg, France	2026-09-24
Camille PORTEHAULT	Strasbourg, France	2026-09-25
Eva freydier	Obernai, France	2026-09-28

Name	Location	Signed On
Marine Lefebvre	Obernai, France	2026-09-30
Marie Fischer	BISCHOFFSHEIM, France	2026-09-30
Pierre pagot	Obernai, France	2026-09-30
Roxolana Jacura	Croissy-sur-Seine, France	2026-10-03
Julie Heinrich	Meistratzheim, France	2026-10-03
Florian Heinrich	Bernarswiller, France	2026-10-03
Maxime Wary	Obernai, France	2026-10-04
Marie Meyer	Obernai, France	2026-10-07
Rodolphe Dugué	Switzerland	2026-10-09
Francis Fritsch	Obernai, France	2026-10-09
Laetitia Zetzner	Obernai, France	2026-10-10
Ezio Altese	Obernai, France	2026-10-10
Ismael so	Strasbourg, France	2026-10-10
Lilian Helfer	Obernai, France	2026-10-10
Eva Matern	Niedernai, France	2026-10-10
Bursa Omer	Innenheim, France	2026-10-10
Lucie Flicker	Réunion	2026-10-10
Ezio buchot	Obernai, France	2026-10-10
Nessric Ursule-Merciris	Obernai, France	2026-10-10
Zayn Kuhn	Molsheim, France	2026-10-10
Tim Frantzen	Strasbourg, France	2026-10-10

Name	Location	Signed On
Bertrand debenath	obernai, France	2026-10-10
Christelle R	Obernai, France	2026-10-10
Audrey Fiorot	Obernai, France	2026-10-10
Hugo gilioli	Griesheim pres moslheim, France	2026-10-10
Aleksandra Napieraj	obernai, France	2026-10-11
Carole Le Toquin	Obernai, France	2026-10-11
Lionel Metz	Obernai, France	2026-10-11
Saida Magtit	Bischoffsheim, France	2026-10-11
Rabah Boubendir	Erstein, France	2026-10-11
Céline Schenckbecher	bischoffsheim, France	2026-10-11
Julien antoni-arrus	Obernai, France	2026-10-11
Nathan Borschneck	Obernai, France	2026-10-11
Samia Georgler	obernai, France	2026-10-11
Francine Iliadis	Obernai, France	2026-10-11
Gilles Meyer	bischoffsheim, France	2026-10-11
Kubra Tepearasi	Strasbourg, France	2026-10-11
Samir boumendjel	Obernai, France	2026-10-11
Ruslan Eremian	Obernai, France	2026-10-11
imene Boumendjel	OBERNAI, France	2026-10-11
Viviane Winterstein	Obernai, France	2026-10-11
Michel Iliadis	OBERNAI, France	2026-10-11

Name	Location	Signed On
Maurine WACH	Obernai, France	2026-10-11
Mehdi Magtit	Bischoffsheim, France	2026-10-11
Anne Cecile Fischer Soulard	Donville, France	2026-10-11
Patricia Marziac	Mouettes, France	2026-10-12
Pascale Bouvet	France	2026-10-12
Xavier Frehring	France	2026-10-12
Sandra Navarro	Obernai, France	2026-10-12
François JUSSEAUME	Gresswiller, France	2026-10-12
Ines Ancourt	Amiens, France	2026-10-12
Alima Boumendjel	Obernai, France	2026-10-12
Monique Schultz	Obernai, France	2026-10-12
Patrick s	Obernai, France	2026-10-12
Kubra Boumendjel	Strasbourg, France	2026-10-12
Jean-Marcel Muller	Obernai, France	2026-10-13
Jean Francois JOUANIN	Obernai, France	2026-10-13
Lea Feillard	Boersch, France	2026-10-13
Hélène Borschneck	Obernai, France	2026-10-13
Hanane Kechkar	Obernai, France	2026-10-13
Thomas soulard	donville les bains, France	2026-10-13
Fanny Deveau	OBERNAI, France	2026-10-13
Adrien Deffontaines	Paris, France	2026-10-13

Name	Location	Signed On
Mae Parmentier	Obernai, France	2026-10-13
fournot frederic	France	2026-10-13
Karim Boumendjel	Obernai, France	2026-10-13
Aurelien M	Obernai, France	2026-10-13
Natacha GREATTI	Obernai, France	2026-10-13
Leslie mouton	Obernai, France	2026-10-13
Johannes Landman	France	2026-10-13
Jean-Pierre Pfauwadel	Obernai, France	2026-10-14
Cyrielle Naegele	Obernai, France	2026-10-14
james Robinsone	Montpellier, France	2026-10-14
Gillian Waring	Obernai, France	2026-10-14
isabelle plumet	OBERNAI, France	2026-10-14
Alix Methlin	Obernai, France	2026-10-14
Agnès Bricker	Fontainebleau, France	2026-10-14
Kevib Mathis	Obernai, France	2026-10-14
Jerome Schillinger	Austria	2026-10-14
Claire Perrin	Obernai, France	2026-10-14
lize ifaturoti	France	2026-10-15
angot vanessa	Meulan, France	2026-10-15
trani corinne	Marseille, France	2026-10-15
SOLENE TRELA	OBERNAI, France	2026-10-15

Récap. pétition signée manuellement 357 signatures au 16/10/2026

N°	Nom	Prénom	N	Rue	rtab	Email ou Portable
1	GREBILLE	Françoise et Bernard	6	rue de Pully		
2	LAVEAUD	Cédric	7	rue de la Colline		
3	PIELA	Joachim et Liny	6	rue de la Justice		
4	REBHUN	Andrée	14	rue de Pully		
5	BOSERT	Michel	14	rue de l'Azuré Rosenwiller		michel.bosert@gmail.com
6	HELFTER	Pierre	23	rue du Gal Leclerc		pierre.denise.helfter@gmail.com
7	ERHARA	Stéphanie	7	avenue des Consuls		stephanieerh@hotmail.fr
8	HORB	Marc et Lucienne	7	rue de la Montagne		
9	HUMBERT	Joël	35	rue de la Montagne		
10	MANIVONG	Pierre	12	rue des Eglantines		
11	SPINDLER	Julia	10	rue du Coteau		
12	HARTZ	Jacqueline	10	rue du Coteau		
13	HARTZ	David	35 b	route de Boersch		hartzdavid@hotmail.com
14	CROZENZO	Céline	6	rue de Pully		celine_crozenzo@orange.fr
15	JAILLET	Florence	39	rue du Gal Leclerc		
16	FIX	Sophie	1	rue du Génie		
17	FIX	Eric	1	rue du Génie		
18	BOUMENDJEL	Karim	5	rue de la Colline		boumendjelkarim2@gmail.com
19	HALDIMANN	Christine	3	rue du Coteau		jphaldi@yahoo.fr
20	HALDIMANN	Jean Pierre	3	rue du Coteau		jphaldi@yahoo.fr
21	LEYENDECKER	Elisabeth	3	rue du Coteau		
22	LEYENDECKER	Jacky	3	rue du Coteau		
23	FORT	Nelly	3	rue du Coteau		
24	FORT	Jean Paul	3	rue du Coteau		
25	GHYS	Grégory	7	rue de Pully		gregory.ghys@orange.fr
26	FLOREA	Francine	7	rue de Pully		francinefloreahotmail.com
27	SCHLARTER	Alexia	7	rue du Génie		alexia.schlarter@gmail.com
28	TORRIGONE	Béatrice	38	rue de la Loi		beatrixhola@gmail.com
29	HORNY	Martine	34	rue de la Loi		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	ortab	Email ou Portable
30	HOFFMANN	Elisabeth	2	rue des Eglantines		
31	GAGGIOTTI	Agnès	8	rue du Coteau		
32	RUMPLER	Laurence	10	rue de la Colline		
33	OHRESSER	Christiane	3	rue de la Colline		
34	SCHNEE	Huguette	12	rue de Pully		
35	BUSCH	Frédéric	12	rue de Pully		
36	GROHENS	Daniele	14	rue de Pully		
37	CHASSEL	Marcel	5	rue du Génie		
38	WETZEL	Christiane	4	rue de la Justice		
39	FURST	Claude	6	rue du Génie		christiane.wetzel@hotmail.com
40	RUSCH	Elisabeth	14	rue de Pully		
41	VOGT	Elise	10	rue de Pully		
42	BORSCHNECK	Pascal	14	rue des Eglantines		
43	HUCHELMANN	Monia	2	du Génie		
44	HERR	Julien	1	rue de la Colline		
45	POISSON HERR	Ophélie	1	rue de la Colline		julien@herr.fr
46	RISCH	Virginie	7	rue des Eglantines		
47	SAUR	Catherine	6	rue de la Colline		
48	BRAND	Mickaël	14	rue de Pully		
49	RICOTIER	Myriam	14	rue de la Montagne		
50	WIDMANN	Armand	1	rue des Eglantines		
51	MUNOZ	Susana		Madrid Spain		
52	COUSIN	Hélène		Biaudos France		
53	JAILLET	Florence		Obernai		
54	WESTERMANN	Hervé	7	rue du Génie		
55	PENISSON	Marie laure		Givrand France		
56	GOMEZ	Pedro		Marjevois France		
57	ZEMBLA	Pierre		France		
58	SCHMITZ BRUN	Pascale		Ornex France		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	cartab	Email ou Portable
59	DAUVE	Gérard		Paris France		
60	BOUMENDJEL	Azzedine	5	rue de la Colline		azouzb@hotmail.fr
61	CASCALES	Caroline	6	rue des Hauts Pâturages		ccascales@hotmail.fr
62	LECHNER	Jean-Christophe	19	Place de l'Etoile		
63	SCHUSTER HALLER	Nathalie	10	rue des Eglantines		
64	STONA	Lino	15	rue des Eglantines		
65	JAEGER	Marie-Laure	7	rue du Coteau		
66	LUTZ	Marie-Madeleine	3A	rue du Coteau		
67	DACHET	Eric	2	rue du Coteau		
68	LECLERC	Gilles	6	rue du Coteau		
69	WALTER	Gilbert	8	rue du Coteau		
70	BEGEOT	Christophe	8	rue de la Colline		
71	HIRTIER	Marie-Claire 0388956652	7	rue du Coteau		christelle.marvin@gmail.com
72	MARVIN	Gustave	3	rue du Coteau		christelle.marvin@gmail.com
73	LAVALUX MARVIN	Christelle	3	rue du Coteau		
74	FREI		3A	rue du Coteau		
75	SCHMITT	Nicole	3A	rue du Coteau		
76	DANTON	Jean-Noël	8	rue du Coteau		danton.jean-noel@neuf.fr
77	FISCHER	François	8	rue du Coteau		
78	MARTINS	Sabrina	8	rue du Coteau		sabodais@hotmail.fr
79	MAIRESSE	Jean-Claude	8	rue du Coteau		
80	SCHNEIDER	Gilles	10	rue du Coteau		
81	SCHALL	Julie	10	rue du Coteau		
82	GILL	Sandrine	10	rue du Coteau		sandrine.mourgues0@orange.fr
83	LE GALL	Hervé	8	rue du Coteau		legallchap@hotmail.fr
84	PEGORER	Carine	8	rue du Coteau		c.delapego@yahoo.fr
85	SAUR	Christiane	6	rue de la Colline		
86	SAUR	Georges	6	rue de la Colline		
87	FUCHS	Carmen	8	rue du foyer		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	rtab	Email ou Portable
88	GADOT	Denis	8	rue du foyer		gadot.denis@gmail.com
89	TROESTLER	René	8	rue du foyer		rene.troestler@gmail.com
90	WAGNER	Brigitte	8	rue du foyer		brigitte.wr@hotmail.fr
91	FENEROL	Marie-Genevieve	8	rue du foyer		dg.fenerol88@sfr.fr
92	LEOPOLD	Martine	8	rue du foyer		martine.leopold@gmail.com
93	WINSTEL	Pierre	8	rue du foyer		pierre.gerard1@orange.fr
94	STOLTZ	Monique	8	rue du foyer		
95	CHIRVE	Florin	8	rue du foyer		d2peu@yahoo.com
96	KREMER	Roger	8	rue du Foyer		
97	ZIEGLER	Denis	4	rue du Foyer		denis@wacapou.fr
98	HERZOG	Patricia	6	rue du Foyer		
99	LEITE	Anne-Marie	1	rue du Foyer		leitevilao@free.fr
100	MASCIOTTI	Gabrielle	1A	rue du Foyer		masciottigabrielle@gmail.com
101	DELACOUR	Nicole	1A	rue du Foyer		nicdelac@free.fr
102	GALLONE	Brigitte	1A	rue du Foyer		gallonebrigitte@gmail.com
103	STORK	Marie-Jo	1A	rue du Foyer		jarimonuss@yahoo.fr
104	SACHNINE	Jean-Pierre	29	rue du Gal Leclerc		jpsachnine@yahoo.fr
105	ROSE	Marie-Jose	8	rue du Foyer		rose.mariejose@sfr.fr
106	LANGENICK	Claude	8	rue du Foyer		bapstclaude@hotmail.fr
107	KIRMMANN	Danielle	1B	rue du foyer		
108	RIEFEL	Bernadette	1B	rue du foyer		
109	BACH	Claude	1	rue du foyer		
110	HUBRECHT	Sylviane	1	rue du foyer		
111	BEYLER	Alfred	3	rue du foyer		
112	GRAD	Pierrette	3	rue du foyer		
113	LICKEL	Françoise	3	rue du foyer		
114	WEINGARTER	Monique	3	rue du foyer		
115	BECHBIEHL	Claudine	3	rue du foyer		
116	DOH	Ilona	3	rue du Foyer		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	artab	Email ou Portable
117	MEKAOU	Rabah	3	rue du Foyer		
118	KAYSER	Fredy	3	rue du Foyer		
119	BAPTISTE	Jean-François	3	rue du Foyer		
120	MATTERN	André	3	rue du Foyer		
121	MULIER	Jean-Marcel	29E	rue du Gal Leclerc		jmemulier@sfr.fr
122	NAVARRO	Sandra	29E	rue du Gal Leclerc		sandranavarro3691@gmail.com
123	SAVANSONGKHAM	Camille	29E	rue du Gal Leclerc		janoly@outlook.fr
124	ANNA	Bogdanka	1	rue du Foyer		
125	ZAEPFEL	Simone	1	rue du Foyer		
126	CLAUSS	Lucienne	1B	rue du Foyer		lucienne.clauss@orange.fr
127	HEUBER	Roland	1B	rue du Foyer		
128	BENOUNE	Samuel	2	rue du Foyer		samuel.benoune@gmail.com
129	GUYON	Elsa	2	rue du Foyer		elsa.guyon@hotmail.fr
130	GUILLOU	Robert	7	rue du Foyer		
131	BARON	Albert	29D	rue du Gal Leclerc		
131	HERTZOG	Helene	29D	rue du Gal Leclerc		ellen67@live.fr
132	STOFFELBACH	Micheline	29D	rue du Gal Leclerc		
133	ROYET	Denise	3	rue du Foyer		d25079191@gmail.com
133	VIAUD	Estella	29D	rue du Gal Leclerc		
134	BRARD	Thibault	29D	rue du Gal Leclerc		tib25092002@gmail.com
134	EBERLING	Richard	7	rue du Foyer		ric.eberling@orange.fr
135	BOOS	Françoise	29D	rue du Gal Leclerc		boos.francois78@gmail.com
135	SENIERS	Paul	8	rue du Foyer		senersp@gmail.com
136	BOLTZ	Josette	8	rue du Foyer		
137	SINTES	Florence	29D	rue du Gal Leclerc		sintesflo.po@gmail.com
138	ALLHEILY	Danielle	1B	rue du Foyer		
139	FREI	Jean-Paul	29C	rue du Gal Leclerc		
140	MILLION	Magali	29C	rue du Gal Leclerc		
141	MEYER	Christophe	29C	rue du Gal Leclerc		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	ortab	Email ou Portable
142	BOUDINA	Hamza	29C	rue du Gal Leclerc		
143	L'HOMMELET	Danielle	29C	rue du Gal Leclerc		
144	LINTZ	Alain	29C	rue du Gal Leclerc		
145	GOTTFRIED	Jean-Marcel	29C	rue du Gal Leclerc		
146	EHRHART	Francis	10	rue du Marché		
147	SCHARSCH	Thierry	29A	rue du Gal Leclerc		
148	MARAIS	Françoise	7	rue du Foyer		francoise.maraiss.godin@ghotmail.fr
149	LORENZI	Jean-Claude	25A	rue du Gal Leclerc		jean-claude.lorenzi@orange.fr
150	TOUSSAINT	Lorraine	47	route de Strasbourg SESSSENHEIM		lorrainetoussaint@myyahoo.com
151	TOUSSAINT	Tristan	47	route de Strasbourg SESSSENHEIM		tristoussaint28@gmail.com
152	TOUSSAINT	Myriam	47	route de Strasbourg SESSSENHEIM		myriambrand@yahoo.fr
153	TOUSSAINT	Agathe	13	rue du Regard PARIS		agathe.toussaint@yahoo.com
154	TOUSSAINT	Raphael	47	route de Strasbourg SESSSENHEIM		raphaeltoussaint2@yahoo.fr
155	BRAND	Romain	8	Fbg St Michel Krautergersheim		
156	BRAND	Marie-France	8	Fbg St Michel Krautergersheim		
157	SOEUR	Marie-Lucie		Eguels Handt		
158	LORENTZ	Pierre	14	Rue de Pully		lorentz.pierre67@gmail.com
159	PARPINEL	Charlène	14	Rue de Pully		charlene.parpinel@gmail.com
160	DELERS	Jules	14	Rue de Pully		jules@delers.fr
161	FREY	Louna	14	Rue de Pully		lounafrey8@gmail.com
162	GUITHARD	Jonathan	14	Rue de Pully		
163	BACHELET	Audrey	14	Rue de Pully		
164	BACHELET	Thibaut	14	Rue de Pully		
165	EVENOU	Alexandre	12	Rue de Pully		alexevenou@gmail.com
166	CAVODEAU	Marie-Louise	12	Rue de Pully		mlcavodeau@gmail.com
167	WIMMER	Isabelle	12	Rue de Pully		isabelle.w3107@gmail.com
168	MAILLY	Marc	12	Rue de Pully		marc.mailly@gmail.com
169	GOULOIS	Catherine	12	Rue de Pully		catherinegoulois602@gmail.com
170	PFAUWADEL	Jean-Pierre	12	Rue de Pully		jp.pfauwadel@neuf.fr

N°	Nom	Prénom	N	Rue	rtab	Email ou Portable
171	MERSEL	Aude	12	Rue de Pully		
172	FLEURY	Laurent	12	Rue de Pully		fleurylaurent@gmail.com
173	SCHOENENBERGER	Fabrice	12	Rue de Pully		fabricschoenenberger67@gmail.com
174	SCHOENENBERGER	Véronique	12	Rue de Pully		ehrhartveronique@orange.fr
175	MILLELLI	Sabine	12	Rue de Pully		millellisabine@hotmail.com
176	EHRHART FISCHER	Gregory	12	Rue de Pully		gregus8@yahoo.fr
177	CONDEMEINE	Natacha	12	Rue de Pully		natachtoi@gmail.com
178	MUCK	Sybille	12	Rue de Pully		sybillemuck@gmail.com
179	SALA	Loïc	12	Rue de Pully		loicsala@live.com
180	POLOWYKOW	Gregory	12	Rue de Pully		speedlinedj@hotmail.com
181	COUINOT	Boris	12	Rue de Pully		
182	LEIBEL	Floria	12	Rue de Pully		flo.leibel@orange.fr
183	PAULLI	Nicolas	12	Rue de Pully		armacies@gmail.com
184	KASTERER	Guillaume	12	Rue de Pully		guillaume.kasler@gmail.com
185	KLAJMIC	Stéphanie	8	Rue de Pully		stephanie.kla@hotmail.fr
186	WEILARD	Mathieu	8	Rue de Pully		mathieu.weilard@outlook.com
187	SIMON	Amelie	72	Rue du Gal Gouraud		ameliesimon67@gmail.com
188	DIBLING	Dominique	5	Rue de Pully		
189	BERTAUX	Camille	14	Rue de Pully		
190	MESSAOUDI	Yasmine	5	Rue de Pully		yasminenssd.kine@gmail.com
191	DAMY	Lea	8	rue Principale Meistratzheim		damy.lea@hotmail.fr
192	SCHNELZAUER	Ivan	14	rue de Pully		
193	WARY	Maxime	14	rue de Pully		maxime54@gmail.com
194	OHRESSER	Pierre	1	rue de la Victoire		pierre.ohresser@orange.fr
195	FRUHAUFF	Raphael	29	rue des Jardins		raphi279@gmail.com
195	ESSENHART	Florent	1	rue des Melizes		florientsessenhart@gmail.com
196	WALTER	Stéphane	29	rue Circulaire		walstephane@gmail.com
197	HURSTEL	Benedicte	1	place de Vienne		benedicte.hurstel@free.fr
198	VIVION	Jean-Baptiste	8	rue Leitersperger Strاسبourg		vivion.jeanbaptiste@gmail.com

N°	Nom	Prénom	N	Rue	portab	Email ou Portable
199	BEGEOT	Christophe	8	rue de la Colline		
200	HELLER	Loan	14	rue de Pully		
201	HELMANN	Elisabeth	17	rue de Pully		
202	SCHAEFER	Annie	14	rue de Pully		
203	METZ	Fabienne	14	rue de Pully		fmetz16866@gmail.com
204	HAENNEL	Julie	14	rue de Pully		
205	BERTHAUX	Camille	14	rue de Pully		
206	REYNARD	Lionel	14	rue de Pully		lioneireynard@gmail.com
207	CLAUSS	Annick	14	rue de Pully		clauss.annick@gmail.com
208	RENARD	Christophe	31	rue Erckmann Chatrian		c.renard@outlook.fr
209	RENARD	Stephanie	31	rue Erckmann Chatrian		stephanielebuvot@hotmail.com
210	MULLER	Clarisse		rue des Falsans Krautergersheim		
211	GROSLIER	Marina	14	rue de Pully		marina.groslier@gmail.com
212	PREVOT	Bastian	14	rue de Pully		baslian.prevot@club.internet.fr
213	PEREIRA	Julie	14	rue de Pully		julieperreira13@gmail.com
214	HUTTO	Guillaume	14	rue de Pully		
215	PORTEHAULT	Camille	28	rue de la Broque Strasbourg		camilleporteault@gmail.com
216	STONA	Marie-Christine	12B	rue du Gal Gouraud		
217	HALLER	Thierry	10	rue des Eglantines		reliancenathalie@laposte.net
218	YUCE	Ali	14	rue des Capucins		
219	YUCE	Aleyna	14	rue des Capucins		
220	THOMAS	José	31A	route de Boersch		jose.thomas95@sfr.fr
221	LEFORT	Maxime	3	rue de Pully		maxime.lefort7@gmail.com
222	LOUIS	Lise	3	rue de Pully		louislise67@gmail.com
223	KISTER	Sonia	3	rue de Pully		rudylkister@orange.fr
224	GRANDJEAN	Simone	3	rue de Pully		simonehadey68@gmail.com
225	GRANDJEAN	Patrick	3	rue de Pully		patrickgrandjean67@gmail.com
226	MARCHAL	Chloé	4	rue de Pully		
227	SHCHURIN	Oley	4	rue de Pully		

N°	Nom	Prénom	N	Rue	ortab	Email ou Portable
228	CARNITRO	Francisco	4	rue de Pully		franciscocarnitro67210@gmail.com
229	ICHLE	Sandrine	4	rue de Pully 0771607179		
230	HEINRICH	Justine	4	rue de Pully		justineheinrich@yahoo.fr
231	BILDSTEIN	Myriam	7	rue des Eglantines		mimi.bl@icloud.com
232	BILDSTEIN	Pascal	7	rue des Eglantines		
233	STRUB	Pascal	6	rue des Eglantines		pascal.strub@yahoo.fr
234	BRENGARD	Régis	9	rue des Eglantines		
235	LEROY	Evelyne	8	rue du Coteau		
236	DIETRICH	Béatrice	12	rue de la Victoire		beaditrich@hotmail.fr
237	RUMPLER	M-Thérèse	12	rue de la Victoire		
238	SCHMIDLIN	Pierre	20	rue de la Montagne		pedro2212@hotmail.fr
239	JASKO	Tom	28	rue de la Loi		tom.jsko@gmail.com
240	JASKO	Stephane	28	rue de la Loi		inspecteurgribouille@gmail.com
241	JASKO	Clotilde	28	rue de la Loi		clojasko@gmail.com
242	JASKO	Fantine	28	rue de la Loi		fantine.jasko@gmail.com
243	JASKO	Christian	5	rue des Eglantines		
244	TRITZ	Jean-Philippe	3	rue des Eglantines		jean-philippe.tritz@wanadoo.fr
245	FURST	Claude	6	rue du génie		
246	CHASSEL	Marcel	5	rue du génie		marcel.chassel@orange.fr
247	JASKO	Ginette	5	rue des Eglantines		
248	STROHM	Félix	33	rue de la Montagne		festroh@outlook.fr
249	STROHM	Hugues	33	rue de la Montagne		strohm.hugues@gmail.com
250	STROHM	Kévin	33	rue de la Montagne		
251	BARBARAS	Sébastien	27	rue de la Montagne		sebastienbarbaras@yahoo.fr
252	BARBARAS	Corinne	27	rue de la Montagne		
253	HANGOUET	Hervé	23	rue de la Montagne		herve.hangouet@orange.fr
254	DURNY	Joséphine	32	rue de la Montagne		
255	WUSCHER	Sophie	29 A	rue de la Montagne		famillewuscher@wanadoo.fr
256	WALTER	Camille	26	rue de la Montagne		walter.camille@gmail.com

N°	Nom	Prénom	N	Rue	ctab	Email ou Portable
257	WALTER	Christian	26	rue de la Montagne		
258	COUVREUX	Elisabeth	19	rue de la Montagne		
259	RAFFORT	Nicole	12	rue de la Montagne		nicole.raffort@gmail.com
260	POUTARD	Christian	8	rue de la Montagne		
261	ANDRES	Marc	1	rue de la Montagne		marc.andres3@wanadoo.fr
262	HAAS	Jean-Charles	8	rue de la Montagne		Jean.charles.haas@free.fr
263	KIRSCH	Géraldine	6	rue de la Montagne		geraldine.kirsch@neuf.fr
264	LUCK	Brigitte	6	rue de la Montagne		brigitte.luck2362@gmail.com
265	ROMERA	Daniel	4	rue de la Montagne		manuelromera_es@yahoo.fr
266	ROMERA	Danielle	4	rue de la Montagne		danielle.romera@yahoo.fr
267	STAMELOS	Basile	6	rue de la Montagne		bijouxbaz@yahoo.fr
268	HAAG	William	4	rue des Eglantines		wil.haag@gmail.com
269	KLETHI	Estelle	6	rue des Vergers BOOFSHEIM		klethiestelle@gmail.com
270	KLETHI	Denis	6	rue des Vergers BOOFSHEIM		
271	KLETHI	Victor	6	rue des Vergers BOOFSHEIM		vkletthi@gmail.com
272	KLETHI	Garance	6	rue des Vergers BOOFSHEIM		
273	PFISTER	Sandrine	4	rue des Balisiers Niederhaslach		swidmann@live.fr
274	PFISTER	Thierry	4	rue des Balisiers Niederhaslach		thierrypf67@hotmail.com
275	MULLER	Camille	22	rue des Hérons ISSENHEIM		
276	MULLER	Mathilde	4	rue des Balisiers Niederhaslach		mathilde0703@gmail.com
277	WIDMANN	Elise	1	rue des Eglantines		
278	HAENNEL	Julien	14	rue de Pully		
279	HAENNEL	Brigitte	12	rue du Pully		
280	HOFFBECK	Marie-Thérèse	3	rue du Foyer		
281	LAVENN	Marie-Josée		rue du Foyer		
282	KAUTZMANN	Jean-paul		rue du Foyer		
283	DUFLO	Julia		rue du Foyer		
284	KULAWICK	Denise	3	rue du Foyer		
285	GERVOIS	Julien	3	rue du Foyer		

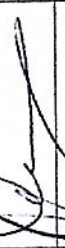
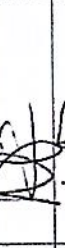
N°	Nom	Prénom	N	Rue	crtab	Email ou Portable
286	FILIN	Nicole		rue du Foyer		
287	BROSSIER	Clément	8	rue de Pully		brossier.contact@gmail.com
288	VALTON	Hervé	10	rue de Pully		
289	DOMINGUES	Raphael	6	rue de Pully		raphael.domingues89@gmail.com
290	MAGTIT	Saïda	41	rue Principale		
291	BOUMENDJEL	Radia	5	rue de la Colline		
292	COLLIN	Sophie	1	rue de Pully		
293	GEORGLER	Samia	1	chemin de la Chapelle BISCHOFFSHEIM		sgeorgler@hotmail.com
294	HERRBURGER	Danielle	23	rue de la Commanderie		
295	LE DERR	Patrice	23	rue de la Commanderie		
296	NGUYGEN	Marie	8	rue de Pully		
297	NGUYGEN	Noah	8	rue de pully		
298	PICAMAC	Axel	8	rue de pully		
299	CHADAS	Karine	8	rue de pully		
300	LE GWEN	Maille	8	rue de pully		
301	VOREL	Jean-Marc	8	rue de pully		vorel67@gmail.com
302	MULLER	Alexandre	8	rue de pully		alex-2411@hotmail.fr
303	SCHALL	Morgane	6	rue de pully		morgane.schall@live.fr
304	DOMINGUES	Marine	6	rue de pully		marine.weiler@gmail.com
305	MEYER	Maéva	6	rue de pully		maeva.meyer67@gmail.com
306	HOFFMANIN	Maxime	6	rue de pully		max-hof@hotmail.fr
307	ORGAWITZ	Nicolas	6	rue de pully		
308	RUFFERT	Amélie	4	rue de pully		amelie.ruffert@live.fr
309	LEHARBE	Catherine	4	rue de pully		
310	SCHMITT	Yannick	4	rue de pully		
311	RONELT	Alexandra	4 B	rue Murner		alexandra.ronelt@sfr.fr
312	LEVERT	Hélyos	4 B	rue Murner		
313	SAOULIAK	Stéphanie	4 B	rue Murner		ssaouliak@gmail.com
314	SCHWEITZER	Josiane	15	rue Schultz Wettel		jo.schweitzer@orange.fr

N°	Nom	Prénom	N	Rue	ortab	Email ou Portable
315	HENNEQUIN	Estelle	8	rue de Pully		hennequinstelle@gmail.com
316	BAEHREL	Noémie	8	rue de Pully		noemiebaehrel@gmail.com
317	POLAT	Huseyin	8	rue de Pully		polathuseyin738@gmail.com
318	GESLOT	Aglaé	6	rue de Pully		aglae.geslot@gmail.com
319	PLANTIN	Daniel	6	rue de Pully		
320	LOUIS	Roxanne	6	rue de Pully		
321	WIRTZ	Aurélié	6	rue de Pully		aureliewirtz67@gmail.com
322	COPPOLA	Georges	3	rue de la Colline		g.coppola@wanadoo.fr
323	PERRIN	Olivier	29 A	rue du Général Leclerc		olivierperrin16@gmail.com
324	SENSENBRENNER	Muriel	29 A	rue du Général Leclerc		sensemuriel@icloud.com
325	BERNARDO	Luis	29 A	rue du Général Leclerc		luisbernardo@wanadoo.fr
326	AROD	Angélique	29 B	rue du Général Leclerc		
327	SCHNEIDER	Suzanne	29 B	rue du Général Leclerc		
328	MESSMER	Martine	29 B	rue du Général Leclerc		
329	WILLM	Joseffa	29 B	rue du Général Leclerc		
330	ARMAND	Jean-Claude	29 C	rue du Général Leclerc		jeanclaudearmand32@gmail.com
331	STARICKY	Isabelle	29 C	rue du Général Leclerc		staricky.isabelle@gmail.com
332	FREI	Jean-Paul	29 C	rue du Général Leclerc		
333	LINTZ	Alain	29 C	rue du Général Leclerc		lintz.alain@gmail.com
334	L'HOMMELET	Danielle	29 C	rue du Général Leclerc		
335	BOUDINA	Hamza	29 C	rue du Général Leclerc		
336	MILLON	Magali	29 C	rue du Général Leclerc		
337	MEYER	Christophe	29 C	rue du Général Leclerc		
338	MUSTAFA	Denis	29 D	rue du Général Leclerc		
339	BLIAULT	Daniel	29 D	rue du Général Leclerc		bliault.daniel@orange.fr
340	OSTER	Suzanne	29 D	rue du Général Leclerc		
345	DEGHOUSEE	Maryse	29 D	rue du Général Leclerc		
346	DEGHOUSEE	Jean	29 D	rue du Général Leclerc		
347	NAVE	Danièle	12	route d'Obernai Boersch		danielenave@outlook.fr

N°	Nom	Prénom	N	Rue	portab	Email ou Portable
348	DE OLIVEIRA	Christine	13	rue des Jardins Goxwiller		titine99@orange.fr
349	DE OLIVEIRA	Antoine	13	rue des Jardins Goxwiller		toniooliveira@orange.fr
350	MAURON	Josefa	1	rue des Ormes Boersch		jo.mauron@hotmail.fr
351	LECEUX	Véronique	5	rue du maire Mosser		verleceux@hotmail.fr
352	BRAMAS	Yves	9	Avenue des Champs verts		bramasyvesmarie@gmail.com
353	BECHTOLD	Francis	41	rue du Général leclerc		francis.bechtold@hotmail.com
354	KELLER	Pierre	17 B	rue du général leclerc		medialyskp67@gmail.com
355	WEYD	Christiane	16	rue de la Loi		
356	FUHRMANN	Nicole	16	rue des Erables		carpantier.nicole@wanadoo.fr
357	GILG	Jean-Pierre	3	rue M. Naegert Rhinau		jp.gilg@orange.fr
358						
359						
360						
361						

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
1 RUMPLER	Lourence	10 rue de la Colline 67210 OBERNAL	Lourence.rumpler@gmail.com	
2 CHRESSER	Christiane	30 rue de la colline OBERNAL	coppelachristiane@wanadoo.fr	
3 BOUMENSSSEL	Azzoline	5, rue de la colline	azguzb@btmail.fr	
4 LECHNER	Jean-Christophe	19 Place de l'Etoile, OBERNAL	JC.LECHNER@GMAIL.COM	
5 SCHUSTER HAUER	Nathalie	10 rue des Eglantines OBERNAL	nathalie.schuster@laposte.net	
6 NAVÉ	Danièle	12 rue d'Obernai	danielenave@outlook.fr	
7 De Oliveira	Christine	67530 Boerssch 13 rue de la colline OBERNAL	tetienne99@gmail.fr	
8 De Oliveira	Antoine	13 rue des jardins OBERNAL	Antoine.deoliveira@orange.fr	
9 HALON	Josefa	1 rue des Jumeaux Boersch	josefa.halon@btmail.fr	
10 BRAMAS	YVES	5 rue d'Obernai	yves.bramas@btmail.fr	
11 BECHTOLD	Pierre	9 avenue des champs Verts	pierre.bechtold@wanadoo.fr	
12 KELLER	Christiane	41 Gal LECLEZ	christiane.keller@wanadoo.fr	
13 VEYD	Nicole	17 rue Gal LECLEZ	medialys.kp@btmail.com	
14 FUHRMANN	Jean-Pierre	16 rue de la Loi	carpentier.nicole@wanadoo.fr	
15 GILG	Jean-Pierre	Rhinou 3 rue M. Maegert	jp.gilg@orange.fr	
16				
17				

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAI. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
Hirtler	M. Claire	7, rue du coteau	03.88.956652	Hirtler
JAEGER	M. Laure	3 rue du Coteau	jaeger.marielaure@free.fr	jaeger
U	N	N		
MARVIN	Gustave	3 rue du Coteau	christelle.martin@gmail.com	offmann
LAJoux MARVIN	Christelle	3 rue du Coteau	christelle.martin@gmail.com	Lajoux
FREI GUYOT		24 rue du Coteau		Frey
SCHMITT H.	Nicole	31 rue des Coteaux		Schmitt
LUTZ M. Nad.	Nadine	34 Rue du Coteau	lutzm.nadine@orange.fr	Lutz
WARTON J.	J.	3 Rue du Coteau	barton-jen-moel@gmail.com	Warton
Dahy Eric	Eric	2 Rue du coteau	eric.dahy@free.fr	Dahy
LECLERC	Gilles	6 Rue du Coteau	G.L.NACQUARD@orange.fr	Leclerc
FISCHER	F.	18 rue du Coteau		Fischer
HARTINS	Sabrina	8 rue du Coteau	sabradais@hotmail.fr	Hartins
WALTER	Gilbert	8 Rue du Coteau	gilbertlaude.walter@orange.fr	Walter
MAIRASSE	Jean Claude	8 Rue du Coteau		Mairasse
SCHNEIDER	Gilles	10 rue du coteau		Schneider
SCHULZ	Jean	10 rue du coteau		Schulz

ATTENTION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. **Le COLLECTIF DES RESIDENTS**, soutenu
 nîmé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de
 opulation dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la
 lité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

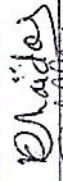
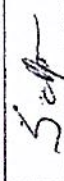
PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZI" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
137	SCHNEF	HUGUETTE	12 RUE NÉ PULLY	
138	BUSCH	FREDERIC	18 Rue de Pully	
139	GROSHEUS	Danièle	14, rue Pully	
140	CHASSEL	Manuel	5 Rue des Glanines	
141	WETZEL	Elisiane	4 Rue de la Zerbise	
142	FURST	CLAUDE	6 Rue des Glanines	
143	RUSCH	Elisabeth	16 Rue de Pully	
144	VOGT	Elise	10 rue de Pully	
145	BILDSTEIN	Yvonne	7 rue des Glanines	
146	BILDSTEIN	Gisèle	7 rue des Glanines	
147	STRUB	Pascal	6 rue des Glanines	
148	BREUVAZ	Régis	9 rue des Glanines	
149	HERRBURGER	Danièle	23 rue de la Commanderie	
150	Ge Dem	Patrice	23 rue de la Commanderie	
151	NGUYEN	Danièle	8 rue de Pully	
152	NGUYEN	Noah	11	
153	PICAMAL	Axel	8 rue de Pully	

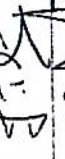
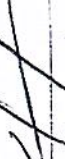
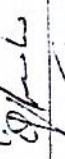
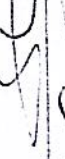
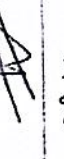
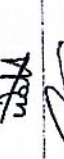
PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

	NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
154	CHADAS	Karine	8 rue de Polly	—	
155	de Guen	Mabelle	8 rue de Polly	—	
156	VOREL	François	8 rue de Polly	VOREL67@gmail.com	
157	Muller	Alexandre	8 rue de Polly	alex-24.1@hotmail.fr	
158	SCHALL	Margarete	6 rue de Polly	margarete.schall@police.fr	
159	DONINQUES	Marine	6 rue de Polly	marine.weiler@gmail.com	
160	MEYER	Maeva	6 Rue de Polly	maeva.meyer67@gmail.com	
161	HOFFMANN	Maxime	6 rue de Polly	max-hof@hotmail.fr	
162	Orgawitz	Nicolas	6 rue de Polly	—	
163	Russert	Amélie	4 Rue de Polly	amelie.russert@orange.fr	
164	Lokanté	Catherine	4 rue de Polly	—	
165	Schmitt	Yannick	4 rue de Polly	—	
166					
167					
168					
169					
170					

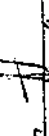
REMERCIEMENTS : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZI" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
JASKO	Christian	5, rue des Eglantines	christian-jasko@sf.fr	
TRITZ	Jean Philippe	3, rue des Eglantines	jean-philippe-tritz@wanadoo.fr	
FURST	Charles	6, rue du Gracie	-	
CHASSEL	Manuel	5 Rue du Génie	-	
JASKO	Gaëlle	5 rue des Eglantines	-	
ST ROHN	Félia	33 rue de la Montagne	felia@outlook.fr	
SPORN	Angela	33 rue de la Montagne	angela.sporn@gmail.com	
STROHN	Kerwin	33 rue de la Montagne	"	
BANASTAS	Sébastien	17 rue de la Montagne	sebastien.banastasy@orange.fr	
BANASTAS	Carinne	17 rue de la Montagne	"	
HANGUET	Hervé	23 rue de la Montagne	herve.hanguet@orange.fr	
DUR NY	Josephine	32 rue de la Montagne	"	
WUSCHER	Sophie	29A rue de la Montagne	jeanille.wuscher@wanadoo.fr	
WASER	Camille	26 rue de la Montagne	waller.camille@gmail.com	
WILLER	Christine	26 rue de la Montagne	"	
COUVREUX	Elisabeth	19 rue de la Montagne	"	

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
HAULER	OLIVIER	70, rue des Capucins	reliancesmairie@obernal.mairie.fr	
YÜCE	Alec	14, Rue des Capucins	alec70yuce@orange.fr	
YÜCE	Alegna	14, Rue des Capucins	alegna.yuce27@gmail.com	
RAFFORT	Nicole	12, Rue de la Montagne	ex.nicole.raffort@gmail.com	
PEUTHARD	Christian	8, Rue de la Montagne		
HARS	Jean-Charles	8, Rue de la Montagne	jean.charles.hars@bluewin.ch	
STANEROS	Basile	6 Rue de la Montagne	basilestaneros@yahoo.fr	
KIRSCH	Géraldine	6 Rue de la Montagne	Geraldine.Kirsch@orange.fr	
ROTTERA	Daniel	4 rue de la montagne	manuel.vrombea@orange.fr	
ROMERA	Danielle	4 rue de la montagne	danielle.romera@orange.fr	
ANDRES	Marc	1, rue de la montagne	marc.andres@orange.fr	
LUCK	Brigitte	6, rue de Chenevier Ruesler	brigitte.luck2362@gmail.com	

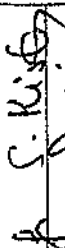
PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
HELLER	Loan	14 Rue de Pully		
HEILGANN	Zorabeh	14 Rue de Pully		
SCHAEFER	Année	14 Rue de Pully		
HETZ	Christiane	14 Rue de Pully	gmetz886@gmail.com	
HAGENGL	Julie	14 Rue de Pully		
BERTAUX	Camille	14 Rue de Pully	kmi-b@hotmail.fr	
REYNARD	Lionel	14 Rue de Pully	lionel.reynard@gmail.com	
CLAUSS	Annick	14 rue de Pully	claus.annick@gmail.com	
RENANA	Christophe	31 Rue Erchmann Chatrain	c.renaud@outlook.fr	
RENFERT	Stephanie	"	stephanie.renfert@hotmail.com	
QUILLER	Clarisse	Rue des Faisans ERHAUTERGERSTEN		
Groshe	Denise	16 rue de Pully - Obernai	maina.groshe@gmail.com	
PREVOT	Bastien	14 rue de Pully - Obernai	bastien-quent@gmail.com	
PEREIRA	Julie	14 rue de Pully - Obernai	julie.pereira13@gmail.com	
HUTTO	Guillaume	14 rue de Pully - Obernai	guillaume.hutto@gmail.com	
PORTEKHAUT	Camille	28 rue de la Broque - Strasbourg	Camille.portekhaut@gmail.com	
STONA	Nanie Christine	125 Rue du Général Gouraud 67210 OBERNAL	Stona.marie.christine@orange.fr	

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZI" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
THOMAS	José	31 A, Poulx de Pully	Jose.Thomas35@SFF.ch	
JEFKAT	Justine	3 rue de Pully	justine.lefort67@gmail.com	
Louis	Lise	3 rue de Pully	louis.lise.67@gmail.com	
KISTER	Simon	3 rue Pully	rudy.bista.2@gmail.com	
GRANDJEAN	Simone	3 rue de Pully	simonebasta68@gmail.com	
GRANDJEAN	Rachid	3 rue de Pully	gabrielgrandjean67@gmail.com	
MARCHAL	Chloé	4, rue de Pully	chloe.marchal@gmail.com	
SHCHURIN	Oleg	4, rue de Pully		
CARMINO	FRANCISCO	4 rue de Pully	francisco.carmino67210@gmail.com	
BOICHALE	Quintin	4 rue de Pully	quintin.boichale@gmail.com	
WERTICH	Justine	4 rue de Pully	justine.wertich@gmail.com	
SCHWIDLIN	Eugene	20, rue de la montagne	pedro2212@hotmail.com	
JASKO	Tom	28, rue de la loi	tom.jasko@gmail.com	
JASKO	Stéphane	28, Rue de la Loi	inspctengrighaill@gmail.com	
JASKO	Clotilde	28, Rue de la loi	clotilde.jasko@gmail.com	
Jasko	Justine	28, rue de la loi	justine.jasko@gmail.com	

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAI. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	SIGNATURE
LEIBEL	Florea	12 rue de Pully	flor.leibel@orange.fr	
Pacelli	Nicolas	12 rue Pully	arnaud.les@orange.fr	
Koussjesta	Guillaume	11 rue Pully	guillaume.koussjesta@gmail.com	
KASTIC	Stephane	8 rue Pully	stephane.kastic@gmail.fr	
Weiland	Nathalie	8 rue Pully	nathalie-weiland@orange.fr	
SIMON	Amélie	72 rue du général guind	amelie.simon@orange.fr	
DIGANIC	Donville	5 rue de Pully	donville.diganic@gmail.fr	
BEZUAUX	Corinne	14 rue de Pully	corinne.bezuaux@gmail.fr	
MISSAOURI	Yasmine	5 rue de Pully	yasmine.missouri@gmail.com	
Danny	Lea	8 rue principale	danny-lea@hotmail.fr	
SCHNEELAUER	Ivan	14 rue de Pully	ivan.schneelaue@orange.fr	
WARY	Norina	14 rue de Pully	maxime.54@gmail.com	
OHNESSER	Pierre	1 place de la Victoire BEAUNE	pierre.ohnesser@orange.fr	
ISSENHART	FLORENT	7 rue des meloys	florint.issenhart@gmail.com	
FRUHAUFF	Raphaël	29 rue des jardins	raphi.279@gmail.com	
WALTER	Stéphane	29 rue Circulaire	walstephane@gmail.com	
HURSTEL	Bénédicte	1 place de Vienne	benedicte.hurstel@free.fr	

PETITION : suite au vote du PLUI par la COMCOM aux lieux-dits "LA HAUL" et "GESEZT" à 67210 OBERNAL. Le COLLECTIF DES RESIDENTS, soutenu et animé par les habitants des quartiers concernés, en complément de l'action de l'association des Quartiers de la Loi. COLLECTIF créé pour limiter la densification de la population dans ses quartiers, maîtriser le nombre de véhicules et les problèmes de circulation et de stationnement qui en découlent, préserver le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, défendre et protéger les intérêts des riverains et des résidents de ses quartiers.

Le 04/09/2026

[illegible]

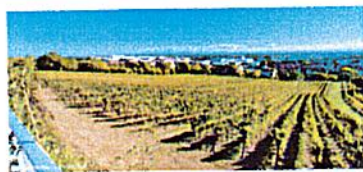
PHOTOGRAPHIES DES SECTEURS

Annexe 2 et 3

01 | Secteur de La Haul / O_OAP_10

et la Voie Verte.

Vignes et abords de la voie verte, rue de la Colline - Obernai



Vignes - vue générale 1



Vignes - vue générale 2



La Haul - vue depuis le bas



Voie verte - vue 1



Voie verte - vue 2



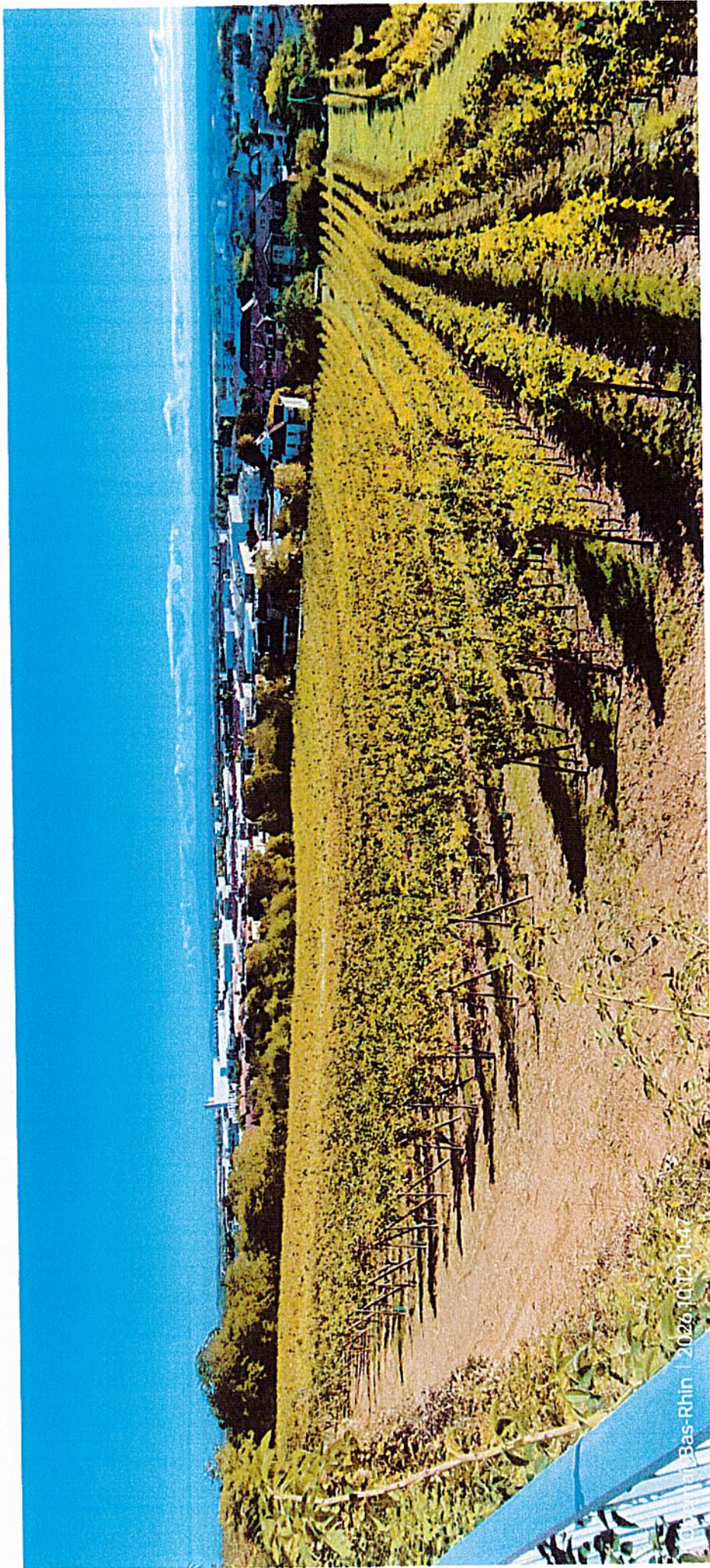
Voie verte - vue 3



Voie verte - vue 4



LA HAUL vue de la voie verte



LA HAUL rue de la montagne




OBERNAI À VÉLO

BIENVENUE SUR
LA VOIE VERTE DE LA COLLINE !

LES MONUMENTS

1. Église Saint-Étienne
2. Église Saint-Martin
3. Château de la Colline
4. Église Saint-Jacques

OBERNAI À VÉLO
Les itinéraires recommandés



INFORMATIONS PRATIQUES

Direction générale de l'équipement
Département de l'équipement
www.obernai.fr

OFFICE DE TOURISME
03 88 31 11 11
www.obernai.fr

POUR VOS DÉPLACEMENTS
www.obernai.fr

www.obernai.fr

La Voie verte de la Colline a été réalisée par la Ville d'Obernai et de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile dans le cadre des aménagements urbains de son Plan Vélo, pour un montant de 582 963 € HT.

PLAN VÉLO DE LA VILLE D'OBERNAI UN INVESTISSEMENT DE 13,9 M€ HT AVEC UN SOUTIEN FINANCIER À HAUTEUR DE 4 712 749 €

État - Fonds de Mobilités Actives	2 800 593 €
Région Grand Est	1 000 000 €
Collectivité Européenne d'Alsace	512 136 €
État - Dotation de Soutien à l'Investissement Local	400 000 €

MERCI À NOS PARTENAIRES :





Obernai, Bas-Rhin | 2026.10.12 15:55

PANNEAU ACCUEIL VOIE VERTE

Obernai 

OBERNAI À VÉLO



BIENVENUE SUR LA VOIE VERTE DE LA COLLINE !

Soucieuse de la biodiversité de son environnement
et de la qualité de vie de ses habitants,
la Ville d'Obernai a réalisé la voie verte de la Colline
en tenant compte des enjeux d'avenir...

- Plantation de 77 arbres : choix de 23 essences et variétés différentes, adaptées au climat local et à ses évolutions, et à la floraison étalée avec, notamment, des espèces mellifères, des plantations fruitières et productives pour les insectes, les oiseaux et les hommes
- Pose d'un enrobé de couleur claire, permettant la réduction d'îlots de chaleur (gain de 5 à 15°C)
- Mise en œuvre d'un système d'éclairage à détection de présence
- Création d'espaces ombragés

BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LA VOIE VERTE...

- Les piétons sont prioritaires.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- La vitesse de circulation est limitée à 25 km/h.
- La circulation des voitures et des deux-roues motorisés est interdite.

Merci de respecter cet espace en toutes circonstances...

MERCI À NOS PARTENAIRES :

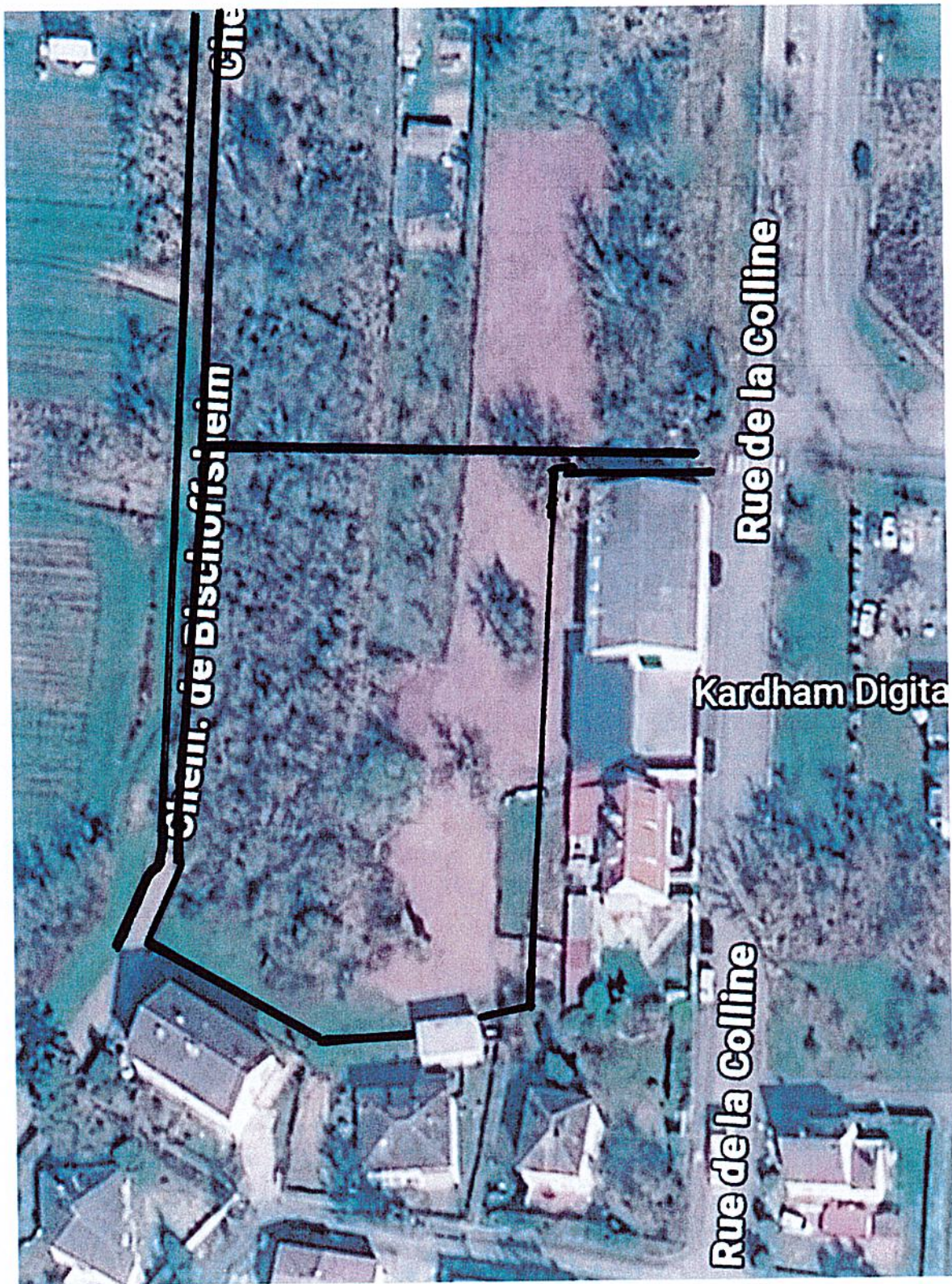
Accueil panneau Voie Verte

Annexe 3.3



LA JOIE VERTE Vue Sur la HAUL.

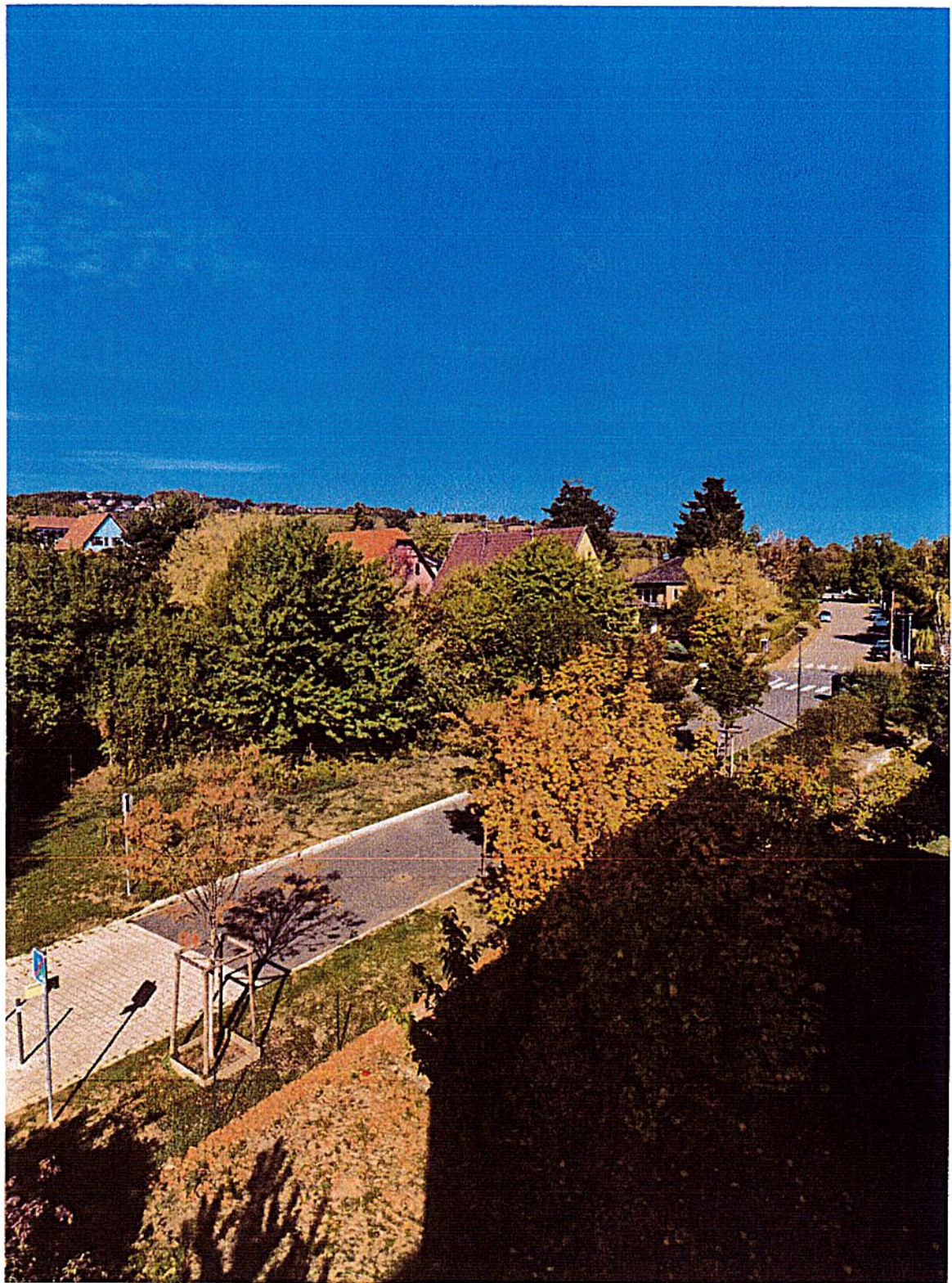
GESETZ – Vue aérienne



Vue aérienne du secteur Gesetz

Photo 1 Gesetz Vie rue de Bischoffsheim





EXTENSION DE LA ZA DU THAL – Vue aérienne



Vue aérienne du secteur d'extension de la ZA du Thal

→ suite deux prairies, champs et bois.

ZA THAL OAP 11



C

C

ZA THAL OAP 11



PREMIERE EXPEDITION

A26542

PROCES VERBAL DE CONSTAT

SELARL

SAAS-MUSLIN

Commissaires de Justice Associés

11 Allée de l'Europe

67140 - BARR

Tel : 03 88 08 90 86

helene.muslin@commissaire-justice.fr

**LE MARDI SIX OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT SIX
de 16 heures 55 à 18 heures 00.**

A LA REQUETE DE :

Association Des Quartiers de la Loi, dont le siège social est 10 rue de la Colline, 67210 OBERNAI, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Que la Mairie d'Obernai entreprend de faire construire divers lotissements et habitations dans le quartier proche de l'intersection entre la rue du Général Leclerc et la rue des Bonnes Gens à OBERNAI,

Que de nombreux véhicules circulent déjà à cette intersection,

Que cette intersection est dangereuse,

Qu'ils estiment que, faire construire en plus des immeubles déjà existants, engendrerait encore plus de circulation de véhicules, et que cette situation serait encore plus intenable pour les riverains,

Qu'ils me mandent aux fins de constater les passages des véhicules entre 17h et 18h le mardi 06/10/2026 à l'intersection entre la rue du Général Leclerc et la rue des Bonnes Gens à OBERNAI,

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Me Hélène MUSLIN, Commissaire de Justice, membre de la SELARL SAAS-MUSLIN, Commissaires de Justice Associés demeurant 11 Allée de l'Europe à BARR (67), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

22 rue du Général Leclerc

67210 OBERNAI

Intersection entre la Rue du Général Leclerc et la Rue des Bonnes Gens à OBERNAI.



Image fournie à titre d'illustration (Source: www.openstreetmap.org)



Image fournie à titre d'illustration (Source cartes.gouv.fr)

EN PRÉSENCE DE :

Madame RUMPLER Laurence, Présidente, Association Les Quartiers de La Loi

Référence : A26542

Monsieur JASKO Christian, Association Les Quartiers de La Loi, Membre

Madame OHROSSER Christiane, Association Les Quartiers de La Loi, Assesseur.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Je constate

Début des opérations à 16h52.

Madame OHROSSER est située Rue du Général Leclerc, voie descendante et procède au comptage des véhicules qui circulent sur cette voie.

Madame RUMPLER est située Rue du général Leclerc, au croisement avec la rue du Foyer, et procède au comptage des véhicules qui circulent à partir du feu rouge.

Monsieur JASKO est situé rue des Bonnes gens en position voiture montante vers la rue du Général Leclerc et compte toutes les voitures qui tournent à droite ou à gauche.

Démarrage du comptage à 16h52.

Je constate que chaque membre de l'association est posté à un endroit et procède au comptage des voitures.

Je constate qu'une voiture a roulé sur le trottoir Rue des Bonnes Gens à 17h24 pour tourner à droite.

Je constate qu'une deuxième voiture roule sur le trottoir Rue des Bonnes Gens à 17h27 pour tourner à droite.

Je constate qu'une troisième voiture roule sur le trottoir Rue des Bonnes Gens à 17h30 pour tourner à droite.

Je constate qu'une quatrième voiture roule sur le trottoir Rue des Bonnes Gens à 17h52 pour tourner à droite.

Placés aux feux rouges :

- Mme OHRESSER Christiane : Comptage rue du Général Leclerc, véhicules venant de Bischoffsheim : **641 véhicules,**
- Mme RUMPLER Laurence : Comptage rue du Général Leclerc, véhicules venant du rond point Lycée Freppel : **583 véhicules,**
- Mme RUMPLER Laurence : Comptage des véhicules sortants de la rue du Foyer : **11 véhicules**
- M. JASKO Christian : Comptage rue des Bonnes gens, véhicules venant de la voie ferrée : **466 véhicules.**

En total, 1 701 véhicules ont circulé sur cette intersection.

Fin des opérations à 18h00.

Référence : A26542



Mme OHRESSER Christiane







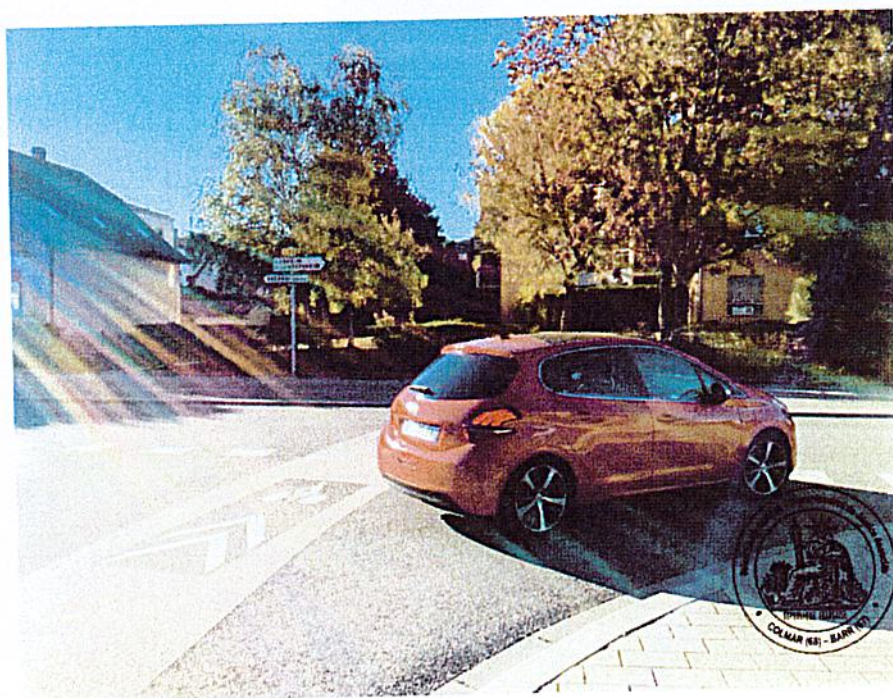


Mme RUMPLER Laurence



Monsieur Christian JASKO





SIGNATURE DES PERSONNES PRESENTES



JASKO Christian
Membre
association



RUMPLER Laurence
Présidente
Association Les Quartiers de La Loi



OHROSSER Christiane
Assesseur
association

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 30 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	410,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	10,00 €
Sous total HT	420,00 €
TVA à 20%	84,00 €
TOTAL TTC	504,00 €



Hélène MUSLIN
Commissaire de Justice

Référence : A26542

